Agence canadienne d'inspection des aliments

Budget des dépenses 2013-2014

Partie III — Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé par :

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Agence canadienne d'inspection des aliments | Canadian Food Inspection Agency

Budget de dépenses

2013-2014

Rapport sur les plans et les priorités

Agence canadienne d'inspection des aliments

Canada

Table des matières

Message du ministre 1

Section I – Survol de l'Agence 3

1.1 Raison d'être 3

1.2 Responsabilités 4

1.3 Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes 5

1.4 Contribution des priorités à l'atteinte du résultat stratégique 7

1.5 Analyse des risques 9

1.6 Sommaire de la planification 14

1.6.1 Ressources financières et humaines 14

1.6.2 Tableaux sommaires de la planification 15

1.7 Profil des dépenses 17

1.7.1 Tendances relatives aux dépenses de l'ACIA 17

1.7.2 Postes votés et postes législatifs 18

Section II – Analyse des programmes par résultat stratégique 19

2.1 Résultat stratégique : un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles 19

2.1.1 Sommaire des activités de programme 21

2.1.1.1 Programme de salubrité des aliments 21

2.1.1.2 Programme de santé animale et de prévention des zoonoses 30

2.1.1.3 Programme des ressources végétales 36

2.1.1.4 Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques 41

2.1.1.5 Services internes 46

Section III – Renseignements supplémentaires 50

3.1 Faits saillants financiers 50

3.2 Liste des tableaux supplémentaires 51

3.3 Dépenses fiscales et rapport d'évaluation 51

Section IV – Autres points d'intérêt 52

4.1 Coordonnées 52

Message du ministre

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Le Canada possède l'un des meilleurs régimes de réglementation sur la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des ressources végétales du monde. Toutefois, le monde dans lequel évolue l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est en pleine mutation, et l'Agence doit continuellement s'adapter pour garantir un niveau élevé de protection aux familles canadiennes et un soutien adéquat à notre secteur agroalimentaire et à nos ressources végétales et animales, qui revêtent une importance vitale.

Façonner l'ACIA pour l'avenir signifie lui permettre de s'adapter aux percées dans le domaine des sciences et de la technologie, et de réagir aux changements qui surviennent dans l'environnement, la structure du commerce agricole mondial, les produits alimentaires offerts et les demandes des consommateurs. Le Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014 de l'Agence décrit la façon dont le gouvernement du Canada entend répondre à ces changements, tout en continuant à promouvoir les activités quotidiennes de l'Agence.

Récemment, l'ACIA a posé un jalon important dans son histoire. La *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* (projet de loi S-11) a été adoptée par le Parlement et a reçu la sanction royale. La nouvelle loi regroupe en un seul texte législatif les pouvoirs prévus dans diverses lois touchant les aliments. Elle parachève également la réponse du gouvernement aux recommandations formulées dans le *Rapport de l'Enquêteure indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008*. En outre, l'Agence, le plus grand organisme canadien de réglementation à vocation scientifique, peut désormais s'appuyer sur une loi qui améliorera la surveillance de la salubrité des aliments, protégera mieux les consommateurs et favorisera des niveaux accrus de conformité dans l'industrie.

Au cours de l'année à venir, l'ACIA poursuivra la mise à jour de sa réglementation relative aux aliments, aux animaux et aux ressources végétales, ainsi que la modernisation de ses systèmes d'inspection. Un nouveau modèle amélioré d'inspection des aliments fondé sur un seul programme d'inspection sera graduellement mis en œuvre à compter de 2013.

Au fur et à mesure qu'elle progressera, l'ACIA se concentrera davantage sur la prévention, la protection des consommateurs et la transparence. Ainsi, elle entamera des consultations sur son initiative de modernisation de l'étiquetage des produits alimentaires. De plus, elle continuera à s'inspirer des progrès qu'elle a déjà réalisés dans la communication au grand public de renseignements utiles et à jour sur les travaux qu'elle mène et la manière dont elle s'y prend.

L'ACIA demeurera également active sur le plan international et cherchera à développer et à entretenir les relations qu'elle s'est forgées dans le monde. À cet effet, elle poursuivra, entre autres, l'important travail amorcé l'an dernier de concert avec les États-Unis dans le cadre des initiatives du Plan d'action Par-delà la frontière et du Conseil de coopération en matière de réglementation. Elle favorisera également l'établissement de nouvelles relations fondées sur le commerce et l'échange d'information avec d'autres pays et des organisations internationales.

L'ACIA relève les défis posés par le paysage complexe et en constante évolution qu'est celui de la salubrité des aliments, de la santé des animaux et de la protection des ressources végétales. Si elle y parvient, c'est en grande partie grâce à son personnel hautement qualifié et capable de s'adapter. Je continue à compter sur les efforts concertés de l'ACIA et de l'ensemble du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pour répondre aux besoins des consommateurs et du secteur agroalimentaire, et protéger les ressources animales et végétales du Canada.

L'ACIA rendra compte des progrès réalisés dans son Rapport sur le rendement de 2013-2014.

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Section I – Survol de l'Agence

1.1 Raison d'être

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est le plus grand organisme canadien de réglementation à vocation scientifique. Elle compte plus de 7 100[1] employés travaillant partout au Canada, dans la région de la capitale nationale (RCN) et dans quatre régions opérationnelles (la région de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest).

L'ACIA s'est engagée à veiller à la santé et au bien-être des Canadiens, à l'environnement et à l'économie en préservant la salubrité des aliments, en assurant la santé des animaux et en protégeant les ressources végétales.

L'ACIA élabore et offre des services d'inspection et d'autres services pour :

- prévenir et gérer les risques liés à la salubrité des aliments;
- protéger les ressources végétales contre les ravageurs, les maladies et les espèces envahissantes;
- prévenir et gérer les maladies animales et les zoonoses;
- contribuer à la protection des consommateurs;
- faciliter l'accès aux marchés des aliments, ressources végétales et animaux du Canada.

CADRE LÉGISLATIF DE L'ACIA

Ensemble de l'ACIA

- *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*
- *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*

Aliments

- *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*
- *Loi sur les produits agricoles au Canada*
- *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* (dispositions relatives aux aliments)
- *Loi sur l'inspection du poisson*
- *Loi sur les aliments et drogues* (dispositions relatives aux aliments)
- *Loi sur l'inspection des viandes*

Ressources Végétales

- *Loi sur les engrais*
- *Loi sur la protection des obtentions végétales*
- *Loi sur la protection des végétaux*
- *Loi sur les semences*

Animaux

- *Loi sur la santé des animaux*
- *Loi relative aux aliments du bétail*
- *Loi sur les semences*

Les activités de l'ACIA sont fondées sur des principes scientifiques, sur une gestion efficace des risques, sur son engagement en matière de service et d'efficacité ainsi que sur la collaboration avec des organismes canadiens et internationaux qui partagent son mandat.

[1] Ce nombre tient compte des employés en service, en congé sans solde, en congé payé et suspendus.

1.2 Responsabilités

PRINCIPAUX PARTENAIRES FÉDÉRAUX DE L'ACIA

- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Santé Canada
- Agence de la santé publique du Canada
- Agence des services frontaliers du Canada
- Commission canadienne des grains
- Sécurité publique Canada
- Pêches et Océans Canada
- Ressources naturelles Canada, y compris le Service canadien des forêts
- Affaires étrangères et Commerce international Canada
- Environnement Canada, y compris le Service canadien de la faune

L'ACIA est chargée d'appliquer 13 lois fédérales et 38 règlements, de régir la salubrité et la qualité des aliments vendus au Canada, et de contribuer au maintien des ressources végétales et animales. En novembre 2012, la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* a reçu la sanction royale. Avant l'entrée en vigueur de cette loi, la salubrité des aliments au Canada était réglementée par différentes lois. La nouvelle loi parachève la réponse de l'ACIA aux recommandations formulées dans le *Rapport de l'Enquêteure indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008*, et permet à l'Agence d'être mieux à même d'évoluer au diapason des changements rapides qui surviennent dans le domaine de la salubrité des aliments, notamment en améliorant la surveillance des produits alimentaires faisant l'objet d'échanges commerciaux entre les provinces et avec d'autres pays, afin de mieux protéger les consommateurs. L'Agence partage plusieurs de ses responsabilités essentielles avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les autorités provinciales, territoriales et municipales, de même que d'autres intervenants.

L'ACIA travaille avec ses partenaires à appliquer des mesures de contrôle pour la salubrité des aliments, à la gestion des mesures d'urgence liés à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des ressources végétales, et à promouvoir l'élaboration de systèmes de contrôle de la salubrité des aliments et de lutte contre les maladies, pour assurer la salubrité et la qualité supérieure des produits canadiens issus de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aquaculture et de la pêche. Parmi les activités de l'Agence, citons la vérification de la conformité des produits importés, l'agrément et l'inspection des établissements, l'analyse des aliments, des animaux, des ressources végétales et des produits connexes ainsi que l'approbation de l'utilisation de nombreux intrants agricoles. En outre, l'Agence donne des avis scientifiques, élabore de nouvelles technologies, offre des services d'analyse et effectue de la recherche sur la réglementation.

À l'ACIA, les décisions se fondent sur des données scientifiques opportunes, pertinentes et d'une grande qualité. L'élaboration des politiques ainsi que la conception et l'exécution des programmes reposent sur des prévisions et avis scientifiques, l'évaluation des risques, l'influence de normes internationales, la recherche et le développement, et les services d'analyse.

1.3 Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes

Pour réussir à préserver la salubrité des aliments et à assurer la durabilité des ressources végétales et animales, l'ACIA doit atteindre le résultat stratégique suivant[2] : un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles. L'architecture d'alignement des programmes (AAP) de l'ACIA, à la figure 1, montre l'adéquation entre le résultat stratégique de l'Agence et ceux du gouvernement du Canada. Elle permet de comprendre comment l'Agence prévoit affecter et gérer ses ressources pour atteindre les résultats prévus. Les priorités de l'Agence sont revues annuellement pour favoriser la gestion efficace des ressources dans le cadre de l'AAP. Les quatre priorités établies pour 2013-2014 sont décrites plus en détail à la section 1.6 et à la section II.

[2] Un résultat stratégique est un avantage à long terme et durable pour les Canadiens qui découle du mandat et de la vision de l'Agence. Il s'agit de l'apport que l'Agence veut fournir à la population canadienne.

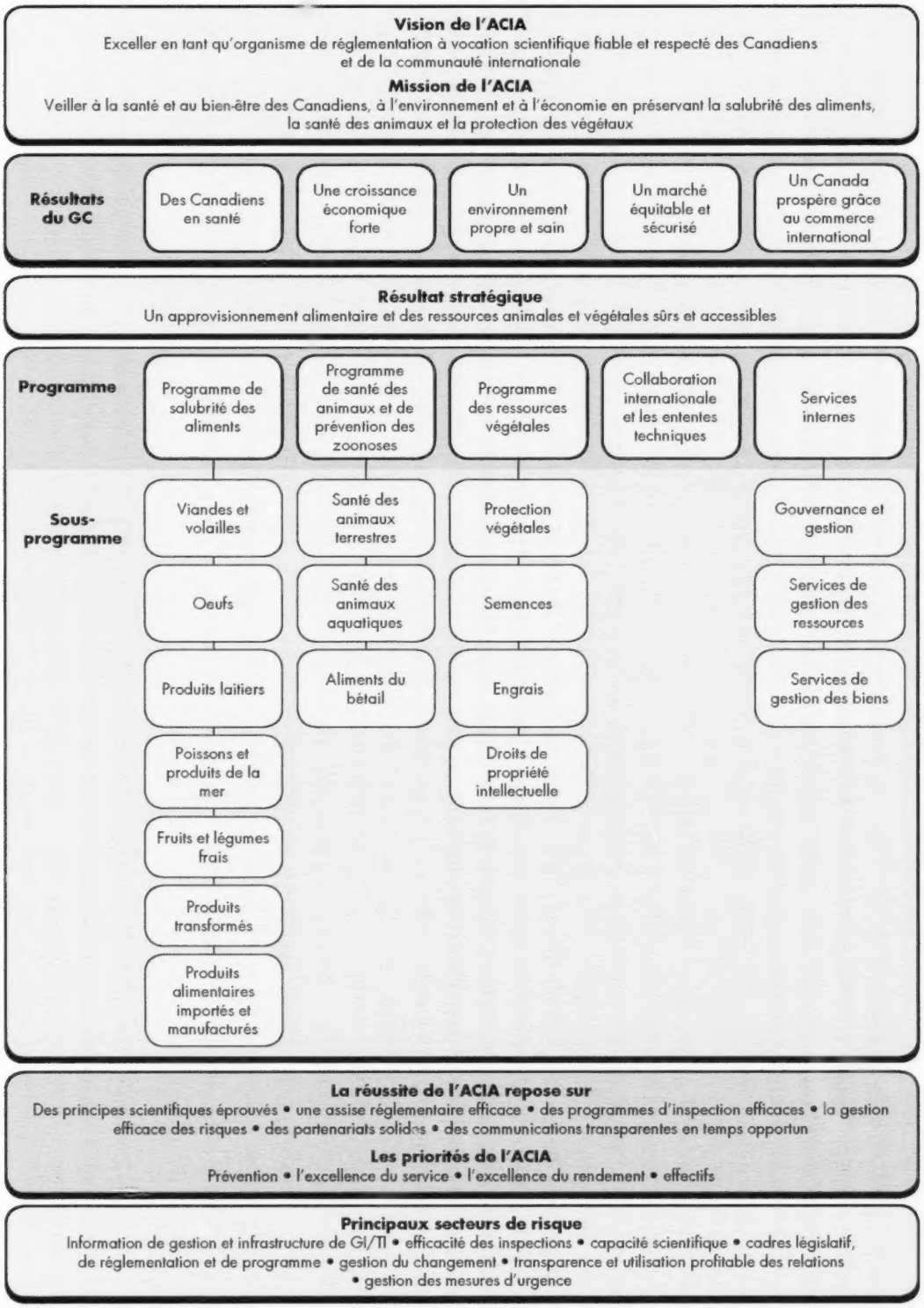

*L'activité de programme services internes contribue au résultat stratégique et à toutes les activités de programme de l'ACIA

Figure 1 : Architecture d'alignement des programmes (AAP) de l'ACIA

1.4 Contribution des priorités à l'atteinte du résultat stratégique

En 2012-2013, l'Agence a planifié ses activités en fonction de quatre (4) grandes priorités : consolider les assises, travailler en étroite collaboration avec les partenaires, renforcer les services et améliorer la gestion interne. Ces priorités avaient été définies dans le cadre du programme de changement stratégique de l'Agence. Durant l'exercice 2012-2013, le programme de changement, ainsi que ses priorités, ont été peaufinés dans le contexte de l'exercice continuel de planification stratégique à long terme de l'Agence. En dotant l'ACIA d'une vision à long terme et en soupesant soigneusement les principaux risques stratégiques qu'elle doit assumer, le plan stratégique à long terme (PSLT) aide l'Agence à atténuer les risques auxquels elle est exposée, à consolider ses assises et à garantir l'exécution efficace de ses activités de programme de base. Le tableau qui suit résume les priorités de l'ACIA pour 2013-2014, d'après son PSLT. Ces priorités constituant une version peaufinée des priorités du PSLT de l'Agence de 2012-2013, elles sont considérées comme des « priorités déjà établies » par souci de clarté.

Tableau 1-1: Résumé des priorités

Priorité	Type[3]	Résultat stratégique et(ou) programme(s)
Mettre davantage l'accent sur la **prévention** afin de parvenir à limiter autant que possible les risques pour la santé des êtres humains, des animaux et des écosystèmes	Priorité déjà établie	Programme de salubrité des aliments, Programme de santé animale et de prévention des zoonoses, Programme de protection des ressources végétales et Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques
Description		
L'intégration de méthodes proactives et préventives de gestion des risques aux programmes de l'ACIA, y compris la focalisation sur les partenariats et l'échange d'information, aidera l'Agence à anticiper et à prévenir les problèmes, dont les situations d'urgence, à s'y préparer et à les gérer. Dans le cadre de cette priorité, l'ACIA a fixé les objectifs suivants : • Les parties intéressées ont une compréhension claire et commune du rôle principal qu'elles jouent dans la gestion des risques; • Des méthodes proactives et préventives de gestion des risques sont intégrées aux programmes de l'ACIA; • Les systèmes de prévention de l'industrie font l'objet d'une vérification; • La création de partenariats et de réseaux, et l'échange de renseignements, aident l'ACIA à anticiper les risques, à les prévenir et à s'y préparer.		

[3] Les différents types de priorités sont les suivants : **priorité déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé par le rapport; **priorité permanente** – établie au moins trois exercices précédant l'exercice visé par le rapport; **priorité nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé par le Rapport ministériel sur le rendement ou le Rapport sur les plans et les priorités.

Priorité	Type[3]	Résultat stratégique et(ou) programme(s)
Le rôle de l'ACIA en tant qu'organisme efficace de réglementation sera renforcé par l'attention accrue accordée à l'**excellence du service.**	Priorité déjà établie	Programme de salubrité des aliments, Programme de santé animale et de prévention des zoonoses, Programme de protection des ressources végétales et Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

Description

Le renforcement de la culture de prestation de services axée sur les citoyens améliorera l'exécution des programmes et accroîtra la confiance des parties intéressées (à l'échelle nationale et internationale) envers l'ACIA en tant qu'organisme de réglementation crédible et fiable. Dans le cadre de cette priorité, l'ACIA a fixé les objectifs suivants :

- Des systèmes d'inspection solides assurent la prestation de conseils et l'exercice d'une surveillance;
- La culture du service est enracinée dans l'Agence;
- L'ACIA est un organisme de réglementation fiable, transparent et crédible, en mesure d'offrir des programmes adaptables, prévisibles et cohérents;
- Les services de l'ACIA favorisent une réglementation efficace et efficiente du marché.

Priorité	Type[3]	Résultat stratégique et(ou) programme(s)
L'ACIA s'adapte et évolue en fonction des nouvelles exigences, notamment en insistant sur l'**excellence du rendement** à l'interne.	Priorité déjà établie	Tous les programmes

Description

L'optimisation du rendement permettra à l'ACIA d'évaluer l'efficacité de ses politiques et de ses programmes, et d'affecter des ressources aux secteurs présentant les risques les plus élevés. Dans le cadre de cette priorité, l'ACIA a fixé les objectifs suivants :

- La planification axée sur le risque et l'affectation des ressources reposent sur des systèmes de gestion interne et une gouvernance solides;
- La gestion du rendement fait partie de la mentalité de l'Agence.

Priorité	Type[3]	Résultat stratégique et(ou) programme(s)
Mettre l'accent sur les **effectifs** en leur offrant la formation et les outils nécessaires	Priorité déjà établie	Tous les programmes

Description

Le fait de privilégier les talents divers, tout en offrant de la formation et des outils modernes, garantira à l'ACIA une main-d'œuvre stable et qualifiée, et des employés satisfaits et capables de s'adapter. Dans le cadre de cette priorité, l'ACIA a fixé les objectifs suivants :

- L'ACIA continue d'attirer et de garder des employés compétents, qualifiés et motivés;
- Les employés ont accès aux outils, à la formation et aux renseignements dont ils ont besoin pour soutenir l'Agence et avancer sur le plan professionnel;
- L'ACIA possède la culture nécessaire pour réaliser son plan stratégique à long terme – une culture de l'engagement.

1.5 Analyse des risques

L'ACIA s'efforce de remplir son mandat et d'assumer ses responsabilités en conciliant les risques et les possibilités lors de la conception de ses politiques, de ses programmes et de ses services. La mise en œuvre de la gestion intégrée des risques et des possibilités favorise la prise de décisions éclairées et l'amélioration continue.

Au moyen de l'exercice annuel du profil de risque et de différentes pratiques de gestion, d'outils et de guides, l'ACIA favorise une culture responsable, soucieuse du risque et axée sur les possibilités, qui permet la prise de décisions éclairées, la planification intégrée des activités et l'attribution stratégique des ressources.

L'ACIA reconnaît que l'amélioration continue et l'application de pratiques bien établies sont nécessaires afin de conserver une approche efficace et pertinente à l'égard de la gestion des risques. Aussi, pour renforcer et valider ses processus, elle n'hésite pas à rencontrer les membres du Comité consultatif d'experts (CCE) et d'autres acteurs. Ces discussions s'inscrivent dans les efforts constants de l'ACIA pour examiner et mettre à jour ses processus et outils de gestion intégrée des risques pour tenir compte des principales pratiques exemplaires.

Le tableau suivant donne un aperçu des risques organisationnels les plus importants et des stratégies d'intervention correspondantes relevés dans le profil de risque de l'Agence (2012-2013). Le suivi de mesures d'atténuation clés abaissera à un niveau jugé tolérable les risques résiduels cernés. En raison de leur convergence, les risques organisationnels de l'Agence sont directement liés à l'ensemble des programmes.

Dans la poursuite de son objectif stratégique, l'ACIA continue de soutenir les fondations essentielles à des pratiques fonctionnelles efficaces, où la gestion intégrée des risques oriente les décisions et fait partie intégrante de la planification et de la gestion.

Tableau 1-2 : Résumé des risques

Secteur de risque	Principales stratégies et activités d'atténuation	Lien avec les priorités de l'Agence			
		Prévention	Excellence du service	Excellence du rendement	Ressources humaines
Information de gestion et infrastructure de GI/TI Il y a un risque que l'Agence ne soit pas en mesure de prendre des décisions fondées sur les risques, en raison d'un manque d'information et de données exactes et utiles fournies en temps opportun. *Dans le milieu en évolution rapide et constante dans lequel l'Agence travaille, les besoins et les attentes des décideurs en matière d'information sont de plus en plus complexes et pressants. Les différences dans la façon dont se font la collecte, l'analyse et l'utilisation de l'information dans les multiples systèmes peuvent gêner la communication de l'information et la prise de décisions opérationnelles et réglementaires en temps opportun. Par ailleurs, l'infrastructure vieillissante limite la capacité de tirer pleinement profit de l'information disponible.*	Renforcement de la planification, de la production de rapports et du suivi du rendement		✔	✔	
	Centre de gestion de l'information opérationnelle		✔	✔	
	Programme de gestion des connaissances en milieu de travail		✔	✔	
	Plan de campagne de GI/TI			✔	
Efficacité des inspections Il y a un risque que l'Agence n'ait pas l'efficacité nécessaire, en matière d'inspection, pour prévenir et détecter rapidement les menaces relatives à la salubrité des aliments et aux ressources végétales et animales et pour intervenir promptement. *L'Agence exécute 14 programmes d'inspection qui ont évolué indépendamment les uns des autres, chacun ayant ses exigences diversifiées et complexes. De plus, les inspecteurs de l'ACIA doivent posséder des niveaux toujours plus grands de connaissances scientifiques et techniques, en raison de l'évolution des méthodes de production, de transformation et de distribution. Veiller à ce que les inspecteurs disposent des connaissances, des outils et de l'orientation appropriés représente un défi toujours plus grand dans cet environnement complexe.*	Renouvellement des dispositions législatives	✔	✔	✔	
	Modernisation de l'inspection	✔	✔	✔	✔
	Encadrement et remaniement du programme de salubrité des aliments	✔	✔	✔	✔

Secteur de risque	Principales stratégies et activités d'atténuation	Lien avec les priorités de l'Agence			
		Prévention	Excellence du service	Excellence du rendement	Ressources humaines
Capacité scientifique Il y a un risque que l'Agence n'ait pas la capacité scientifique appropriée pour s'adapter et intervenir en temps opportun. *Ce risque, de même que la mondialisation des marchés et la demande croissante qui en découle de répondre aux diverses exigences de vérification et d'inspection scientifiques formulées par des partenaires à l'étranger, met l'ACIA à l'épreuve; l'Agence doit en effet veiller à ce que ses inspecteurs, chercheurs et spécialistes des programmes soient capables de suivre le rythme et à ce que l'infrastructure, les outils et les méthodes de laboratoire répondent aux exigences. En revanche, l'Agence a l'occasion d'optimiser sa capacité scientifique, notamment par l'amélioration des connaissances, la communication de l'information et l'intervention en cas d'urgence, grâce à un meilleur dialogue avec ses partenaires.*	Stratégie liée à l'infrastructure de laboratoire	✔			
	Modernisation des ressources humaines				✔
	Renforcement de la capacité d'intervention des laboratoires	✔		✔	
	Intensification des activités de surveillance et de prévision	✔			
	Réseau intégré de laboratoires	✔			
Cadres législatif, réglementaire et des programmes Il y a un risque que les cadres législatifs, réglementaire et des programmes actuels ne soient pas suffisants pour aider l'Agence à bien remplir son mandat. *Ce risque découle de l'évolution rapide du contexte opérationnel de l'ACIA et du vieillissement de l'assise réglementaire. Les importants progrès scientifiques et technologiques ont eu une incidence sur les options de production, de transformation et de vérification; les consommateurs veulent des renseignements plus exhaustifs et de meilleure qualité, facilement accessibles; l'industrie continue d'exprimer des préoccupations concernant le fardeau de la réglementation; les partenaires internationaux exigent de plus en plus que soit démontrée l'existence de systèmes de salubrité exhaustifs.*	Renouvellement des dispositions législatives	✔	✔	✔	
	Plan pluriannuel de modernisation de la réglementation	✔	✔	✔	
	Encadrement et remaniement du programme de salubrité des aliments	✔	✔	✔	✔
	Affaires et certification électroniques		✔		
	Modernisation des frais d'utilisation et des normes de service		✔		
	Initiatives de réduction de la bureaucratie		✔		

Secteur de risque	Principales stratégies et activités d'atténuation	Lien avec les priorités de l'Agence			
		Prévention	Excellence du service	Excellence du rendement	Ressources humaines
Gestion du changement Il y a un risque que l'Agence ne soit pas en mesure de gérer efficacement le changement de façon continue. *Étant donné le contexte fiscal, réglementaire et scientifique dans lequel l'Agence évolue, un changement constant et soigneusement géré doit faire partie des activités normales de l'ACIA. L'Agence est confrontée au défi de veiller à disposer de la capacité nécessaire pour profiter des occasions d'innovation en temps opportun tout en continuant à préserver, voire à accroître, son efficience et son efficacité.*	Modernisation des ressources humaines				✔
	Renforcement des valeurs et de l'éthique		✔		
	Renforcement de la planification, de la production de rapports et du suivi du rendement		✔	✔	
	Amélioration de la gestion de projets			✔	
	Renforcement du dialogue, à l'interne et auprès du public		✔		
Transparence et mise à profit des relations L'Agence a la possibilité d'accroître sa transparence et sa responsabilisation envers ses intervenants. *Les Canadiens, l'industrie et nos partenaires internationaux exigent constamment plus de renseignements, compréhensibles et donnés en temps opportun. La vaste utilisation de la technologie offre de nouvelles occasions de mieux communiquer et collaborer avec l'industrie, les autres intervenants gouvernementaux et la population. Les parties réglementées peuvent ainsi prendre des mesures pour veiller à respecter les exigences, et le public connaît mieux le marché canadien, dans lequel il a davantage confiance. L'Agence a l'occasion de moderniser son régime de recouvrement des coûts pour le rendre plus juste et pour alléger le fardeau réglementaire de l'industrie. Enfin, l'Agence a l'occasion d'adopter une méthode plus stratégique pour répondre aux demandes croissantes liées à l'accès aux marchés.*	Transparence et communication ouverte		✔		
	Affaires et certification électroniques		✔		
	Modernisation des frais d'utilisation et des normes de service		✔		
	Initiatives de réduction de la bureaucratie		✔		
	Comparabilité avec la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis, et initiatives transfrontalières		✔		

Secteur de risque	Principales stratégies et activités d'atténuation	Lien avec les priorités de l'Agence			
		Prévention	Excellence du service	Excellence du rendement	Ressources humaines
Gestion des mesures d'urgence Il y a un risque que l'Agence ne soit pas préparée à intervenir adéquatement en cas de situations d'urgence multiples, simultanées ou d'envergure. *L'ACIA est bien préparée et a la capacité d'intervenir en situation d'urgence isolée. Cela dit, le nombre d'incidents graves et de situations d'urgence complexes pourrait croître en raison des changements dans le déplacement des humains, des animaux et des ressources végétales, de la complexité des chaînes de transformation et de distribution, des changements climatiques et de l'évolution des méthodes de production. La santé de la population, les ressources, le commerce et les infrastructures essentielles pourraient être touchés par une situation d'urgence de grande envergure, par exemple une pandémie.*	*Les stratégies d'atténuation en place abaissent à un niveau jugé tolérable les risques résiduels cernés.*				

1.6 Sommaire de la planification

En adoptant une approche exhaustive et proactive dans l'établissement de ses exercices annuels de planification et d'établissement des priorités, en adéquation avec les résultats du gouvernement du Canada, l'Agence tient compte des conséquences de plusieurs facteurs, y compris les contextes mondial, national et économique, les priorités du gouvernement, ses propres risques stratégiques, sa capacité en ressources humaines et financières, son rendement antérieur et les leçons apprises. Les plans et les priorités décrits dans ce rapport découlent d'une évaluation complète des risques stratégiques de l'Agence (voir la section 1.7 : Analyse des risques). La planification et l'évaluation du rendement se font à tous les niveaux de l'Agence et, en tant que tels, ces exercices constituent une partie de ses activités courantes.

1.6.1 Ressources financières et humaines

Les tableaux qui suivent présentent le Budget principal des dépenses de 2013-2014 de l'Agence ainsi que les niveaux de dépenses prévus et les équivalents temps plein (ETP) pour les trois prochains exercices (de 2013-2014 à 2015-2016). Ils ne tiennent pas compte des prolongations de financement de l'ACIA. Les dépenses prévues en 2013-2014, supérieures au Budget principal des dépenses d'environ 43,5 millions de dollars pour la même période, couvrent les ressources suivantes, lesquelles sont exclues du Budget principal des dépenses : le renouvellement des fonds visant à maintenir la fréquence des inspections dans les établissements de transformation des viandes pendant deux exercices (de 2012-2013 à 2013-2014); le renouvellement des fonds affectés à la listériose pendant quatre exercices (de 2012-2013 à 2015-2016); l'injection de nouveaux fonds dans des initiatives menées par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), comme l'Initiative du guichet unique et les programmes destinés aux commerçants et aux travailleurs dignes de confiance, dont fait état le Plan d'action Par-delà la frontière; l'allocation de ressources à la modernisation des mesures assurant la salubrité des aliments, prévue dans le cadre financier.

Les dépenses prévues diminueront de 111,5 millions de dollars et de 931 ETP de 2013-2014 à 2015-2016, principalement pour les raisons suivantes :

- La réduction du budget de 2012 découlant de l'Examen stratégique et fonctionnel — Dans le cadre de cet examen, l'Agence a cerné un certain nombre de mesures, dans tous les programmes, susceptibles de réduire les coûts liés à la gestion, à l'administration et à d'autres fonctions internes. Cet examen l'a amenée à considérer la prestation de services communs avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, et à rationaliser ses procédures, à simplifier les exigences réglementaires et à fournir un accès à guichet unique à des experts. Les économies administratives se feront sentir dans les secteurs de la gestion et de l'administration, en grande partie à Ottawa. Elles seront proportionnellement réparties entre tous les programmes et n'auront aucune incidence sur le personnel de première ligne chargé de l'inspection de la salubrité des aliments;
- La diminution des fonds alloués à la modernisation des mesures assurant la salubrité des aliments — La diminution du financement s'inscrit dans les plans d'investissement approuvés pour la mise en œuvre des projets visés; le niveau de financement requis diminue à mesure que les projets achèvent. Ce financement tirera à sa fin en 2015-2016;

- Un transfert de ressources vers Travaux publics et Services gouvernementaux Canada dans le cadre du Projet de regroupement des services de paye;
- Le financement de certaines ressources financières prendra fin; l'ACIA prévoit demander le renouvellement de ces ressources.

Table 1-3 : Ressources financières

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses (Budget principal des dépenses) 2013-2014	**Dépenses prévues 2013-2014**	**Dépenses prévues 2014-2015**	**Dépenses prévues 2015-2016**
687,9	731,4	636,6	619,9

Table 1-4 : Ressources humaines

Ressources humaines (équivalents temps plein[4])		
2013-2014	**2014-2015**	**2015-2016**
6 438	5 535	5 507

1.6.2 Tableaux sommaires de la planification

Les tableaux suivants (de 1-5 à 1-7) présentent les résultats stratégiques de l'ACIA et résument ses indicateurs de rendement et ses cibles. Le tableau 1-5 résume les prévisions de dépenses de l'Agence pour 2012-2013 et les dépenses qu'elle prévoit engager pour chaque programme au cours des trois prochains exercices.

[4] L'équivalent temps plein (ETP) est une unité de mesure de l'utilisation de ressources humaines. Il permet de calculer le nombre d'heures désignées de travail par rapport au nombre total d'heures de travail régulier (37,5 heures par semaine sur une période de 12 mois). Par exemple, un employé qui travaille à mi-temps (18,75 heures par semaine) pendant 12 mois représente un ETP de 0,5.

Tableau 1-5 : Tableau sommaire de la planification – résultat stratégique et programmes (en millions de dollars)

Résultat stratégique	Programme	Dépenses réelles 2010-2011	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses projetées 2012-2013	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Concordance avec les résultats du GC
Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles	Programme de salubrité des aliments	313,8	328,9	360,9	352,7	330,5	314,5	Des Canadiens en santé
	Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	133,9	140,3	144,9	132,0	89,2	89,1	Des Canadiens en santé
	Programme des ressources végétales	80,1	84,0	92,0	84,7	74,4	74,1	Un environnement propre et sain
	Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	33,3	34,8	35,9	31,7	25,6	25,6	Un Canada prospère grâce au commerce international
Total partiel		**561,1**	**588,0**	**633,7**	**601,1**	**519,7**	**503,3**	

Tableau 1-6 Tableau sommaire de la planification – Services internes (en millions de dollars)

Programme	Dépenses réelles 2010-2011	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses projetées 2012-2013	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
Services internes	160,7	149,7	143,9	130,3	116,9	116,6
Total partiel	**160,7**	**149,7**	**143,9**	**130,3**	**116,9**	**116,6**

Tableau 1-7 Tableau sommaire de la planification – total (en millions de dollars)

Résultat stratégique et programmes; Services internes	Dépenses réelles 2010-2011	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses projetées 2012-2013	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
Total	**721,8**	**737,7**	**777,6**	**731,4**	**636,6**	**619,9**

1.7 Profil des dépenses

Figure 2 : Répartition des dépenses prévues en 2013-2014 par activité de programme

1.7.1 Tendances relatives aux dépenses de l'ACIA

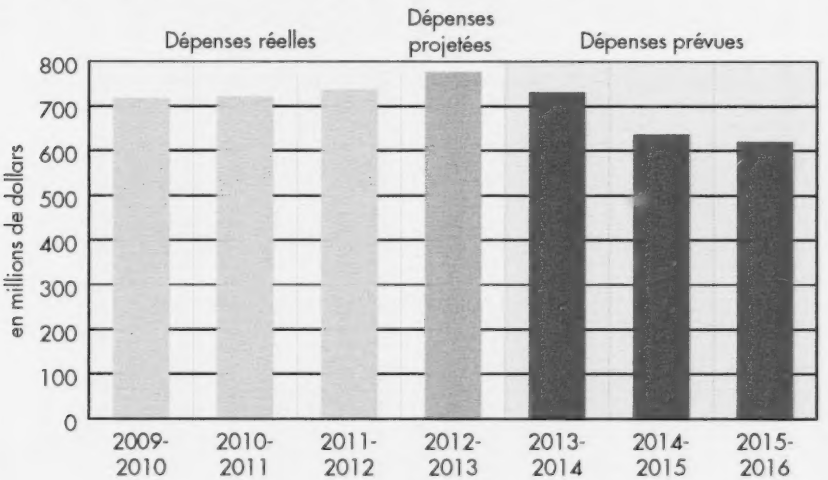

Figure 3 : Tendances relatives aux dépenses antérieures et prévues de l'ACIA sur sept ans

1.7.2 Postes votés et postes législatifs

Vous trouverez des renseignements sur nos crédits organisationnels dans le *Budget principal des dépenses de 2013-2014*[5].

[5] Budget principal des dépenses de 2013-2014 : http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp

Section II – Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section décrit les activités prévues par l'ACIA pour atteindre son résultat stratégique. Ce résultat dépend d'un bon nombre de facteurs, notamment les priorités du gouvernement et de l'Agence, le profil de risque de l'Agence, de même que l'application des leçons apprises, qui peuvent provenir de diverses sources (vérifications internes et externes; évaluations de programmes internes; commentaires et consultations des parties intéressées; mesures du rendement, y compris pour la gestion de la qualité; analyses structurées ultérieures à divers incidents, notamment des éclosions de maladies animales ou des rappels liés à de graves problèmes de salubrité des aliments). Cette section présente aussi les principaux secteurs qui seront priorisés par l'ACIA au cours des trois prochaines années. Il est à noter que le cadre de mesure du rendement de l'ACIA a été révisé pour l'adapter à l'exercice 2013-2014.

2.1 Résultat stratégique : un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

L'ACIA vise avant tout à atténuer les risques liés à la salubrité des aliments. La santé et la sécurité de la population, de l'environnement et de l'économie du Canada orientent la conception et l'élaboration de ses programmes. En collaboration avec l'industrie, les consommateurs ainsi que des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, l'ACIA poursuit ses efforts pour protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé que posent certains aliments et les zoonoses.

L'ACIA soutient l'agriculture canadienne. Elle aide les entreprises agroalimentaires à pénétrer les marchés nationaux et internationaux, et à y être compétitives. Le cadre réglementaire et le cadre des programmes qu'elle a élaborés et dont elle veille à l'application l'aident à atteindre cet objectif et à assurer la conformité des importations et exportations aux exigences établies, au Canada et à l'étranger. Ces cadres s'appuient sur les données les plus récentes et pertinentes, de sorte qu'ils peuvent suivre le rythme d'un contexte mondial en rapide évolution. L'ACIA mène des activités de sensibilisation et de consultation auprès des principales parties intéressées (dont le secteur de l'industrie), des consommateurs ainsi que d'organismes internationaux de commerce et de normalisation. Elle parvient ainsi à maintenir une communication ouverte et transparente avec les parties intéressées et divers groupes de consultation.

L'ACIA centre aussi ses efforts sur plusieurs initiatives horizontales qui concourent à la protection des consommateurs. Ainsi, au cours du prochain exercice, elle prévoit mettre en œuvre un nouveau système d'attribution de licences d'importation dans le cadre du Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires, poursuivre la modernisation de l'étiquetage des aliments ainsi que la mise en œuvre d'initiatives favorisant la transparence, et continuer de s'acquitter de ses nombreuses activités opérationnelles quotidiennes, notamment la diffusion d'avis de rappel et la réalisation d'opérations éclair aux postes frontaliers pour intercepter les importations de produits alimentaires qui menaceraient la santé des Canadiens.

Ces prochaines années, afin d'assurer une interprétation et une application plus uniformes de ses programmes, l'ACIA entamera les travaux nécessaires à la création de 16 centres d'expertise partout au pays. Chaque centre d'expertise, qui fonctionnera sous la forme d'un guichet unique, fournira des conseils techniques cohérents, des services d'interprétation et d'orientation, de même que des connaissances spécialisées aux inspecteurs de première ligne et aux parties visées par la réglementation. Certains centres seront chargés de dossiers plus précis, par exemple les produits de viande et de volaille transformés, les produits forestiers et les animaux aquatiques. Tous contribueront à rassembler les connaissances relatives aux programmes ou d'ordre administratif, essentielles pour assurer l'efficacité, l'efficience et la qualité, uniforme, de la prestation de services.

Les tableaux de rendement, aux pages subséquentes, décrivent les indicateurs de rendement utilisés pour évaluer la mesure dans laquelle l'ACIA atteint son unique résultat stratégique (voir les tableaux 2-1, 2-2, 2-3 et 2-4).

Pour atteindre son résultat stratégique, l'ACIA s'est dotée d'un solide processus de gestion des risques, dont elle fait la promotion à tous les échelons. Aussi, elle surveille et évalue continuellement son contexte opérationnel pour être au fait des menaces et d'éléments qui pourraient influer sur l'atteinte du résultat souhaité. L'élaboration du profil de risque de l'Agence, précisé au tableau 1-5, est au cœur de son processus de gestion des risques.

Pour atténuer les risques et atteindre son résultat stratégique, l'Agence, par l'intermédiaire de ses activités de programme (Programme de salubrité des aliments; Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses; Programme de protection des ressources végétales; Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques), centrera ses efforts, en 2013-2014, sur la prestation d'initiatives clés qui soutiendront les quatre priorités suivantes :

- Un souci croissant de la **prévention** en vue de réduire au minimum les risques pour la santé humaine, animale et végétale;
- La garantie de l'**excellence du service** pour la reconnaissance de l'ACIA en tant qu'organisme de réglementation efficace;
- La volonté de s'adapter aux nouvelles exigences et attentes, et de progresser à leur rythme, plus particulièrement en ce qui a trait au **rendement interne**;
- Une conscience plus grande des **ressources humaines**, au moyen de formations et d'outils ciblés.

2.1.1 Sommaire des activités de programme

2.1.1.1 Programme de salubrité des aliments

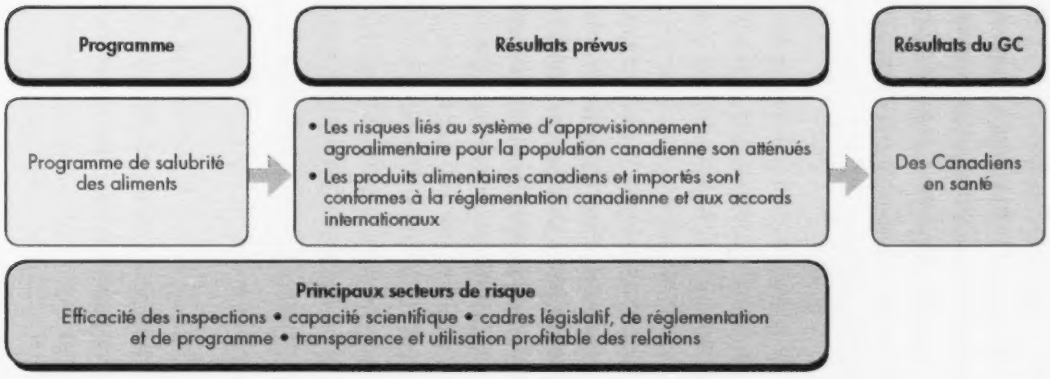

Description du Programme

Le Programme de salubrité des aliments vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et aux autres dangers inhérents au système d'approvisionnement alimentaire, de même qu'à gérer les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la promotion de la salubrité des aliments et à la participation du public à cet égard, ainsi qu'à la vérification de la conformité de l'industrie aux normes et aux règlements fondés sur des principes scientifiques. Le Programme comporte des initiatives pour veiller à ce que les consommateurs reçoivent de l'information sur la salubrité des aliments et la nutrition, et pour décourager les pratiques commerciales déloyales ciblant les consommateurs et l'industrie. En collaborant avec d'autres gouvernements et intervenants, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) peut mieux détecter, suivre et atténuer les dangers liés aux aliments et au système d'approvisionnement alimentaire, y compris les toxico-infections alimentaires. Le Programme contribue à la santé publique et inspire la confiance à l'égard du système alimentaire canadien.

Faits saillants de la planification

Étant donné l'évolution rapide du système d'approvisionnement alimentaire, le gouvernement du Canada a voulu moderniser et simplifier les lois et règlements fédéraux qui régissent l'approvisionnement alimentaire et a adopté en novembre 2012 la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* qui est donc venue remplacer diverses lois : la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi sur l'inspection du poisson*, la *Loi sur l'inspection des viandes*, la *Loi sur les produits agricoles au Canada* et la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*. La nouvelle *Loi*, qui vient compléter la réponse de l'ACIA aux recommandations du *Rapport de l'Enquêteure indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008*, fait que l'Agence est maintenant davantage habilitée à réagir à l'évolution rapide du monde de l'alimentation et à protéger les consommateurs, notamment en renforçant la surveillance des produits alimentaires faisant l'objet d'échanges commerciaux entre les provinces et avec d'autres pays.

Pour appuyer la nouvelle *Loi*, l'ACIA s'efforce d'élaborer un programme unique de gestion des aliments qui s'accompagnera d'une nouvelle série de règlements sur la salubrité des aliments. En évoluant vers un programme intégré qui propose des modalités d'inspection uniformes, l'ACIA pourra faire preuve d'une plus grande efficacité dans la prestation de ses services. L'ACIA a l'intention de mener un certain nombre d'initiatives complémentaires qui l'aideront à concevoir et à mettre en œuvre son programme unique de gestion des aliments : une réforme de la réglementation, une campagne d'information et de promotion de la conformité auprès des intervenants, des améliorations à la prestation des services et la modernisation de sa capacité scientifique.

Modernisation

En 2013-2014 précisément, l'ACIA espère avoir une version préliminaire d'un cadre réglementaire à soumettre à la consultation. Comme point de départ de ce travail, l'ACIA prendra appui sur un ensemble de principes pour renforcer la cohérence des règlements et en réduire la complexité, tout en favorisant l'innovation et en évitant de faire peser un fardeau inutile sur les intervenants. Forte de l'appui qu'elle reçoit généralement des divers intervenants, l'ACIA invitera ses partenaires en réglementation des secteurs de l'importation et du marché canadien à intervenir à différentes étapes du processus.

Outre la création du programme unique de gestion des aliments, au cours de la prochaine année, l'ACIA continuera de mettre à profit les 100 millions de dollars annoncés dans le budget de 2011 sur cinq ans ainsi que les 40 millions réaffectés à l'interne pour financer la modernisation de son système d'inspection. Soucieuse d'entendre tous les acteurs concernés par les changements apportés au Programme de salubrité des aliments, depuis décembre 2011, l'ACIA a tenu des séances de mobilisation avec des syndicats, des gestionnaires internes, des membres du personnel de première ligne et des représentants de l'industrie. Avec ces rencontres, elle a voulu amorcer le dialogue et permettre une meilleure compréhension du projet de modernisation des inspections. Dans l'ensemble, les réactions des participants ont été positives.

Au cours de ces discussions, l'ACIA et les participants ont dégagé cinq composantes de l'inspection des aliments et formulé les principes correspondants qui devaient servir à guider l'élaboration d'un modèle amélioré d'inspection des aliments. En 2013-2014, l'ACIA commencera à introduire progressivement son nouveau modèle d'inspection (élaboré en 2012-2013). Ce travail comprendra l'examen des options en matière de GI/TI pour la mise en œuvre du modèle et la création d'un cadre de surveillance des inspections basé sur les risques et d'un outil d'évaluation des risques. Parallèlement, l'ACIA continuera d'informer ses partenaires du secteur public et de l'industrie, et de les inviter à faire connaître leurs points de vue. Tout au long de ce processus, elle gardera la communication ouverte avec les administrations étrangères pour que celles-ci comprennent le nouveau modèle d'inspection des aliments.

Pour faciliter l'adoption du modèle modernisé d'inspection de la salubrité des aliments, l'ACIA poursuivra ses efforts pour assurer la formation des inspecteurs aux nouvelles exigences. De plus, en avril 2014 elle lancera son cours de formation générale professionnelle obligatoire PREP de six semaines auquel participeront quelque 200 nouveaux inspecteurs. L'ACIA créera aussi un système de gestion du contenu d'apprentissage qui servira à gérer le contenu du cours et à soutenir l'apprentissage et la formation des inspecteurs par une approche plus diversifiée (apprentissage électronique et méthode traditionnelle).

Dans son budget de 2011, le gouvernement du Canada a aussi octroyé à l'ACIA 19,8 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer sa capacité scientifique comme l'exige le nouveau modèle d'inspection des aliments. En 2013-2014, l'ACIA terminera le processus d'adjudication de marchés pour améliorer la structure de ses laboratoires des aliments de Toronto et de St-Hyacinthe, et continuera d'engager des scientifiques dans les secteurs clés afin de renforcer la capacité scientifique de l'ACIA dans le domaine de la salubrité des aliments.

Programmes

L'ACIA continuera de moderniser son système de gestion de l'étiquetage nutritionnel. En 2013-2014, l'ACIA débutera les consultations avec les intervenants dans l'espoir d'en tirer des recommandations sur la manière de procéder à la modernisation en vue d'une éventuelle stratégie de modernisation. L'initiative de modernisation de l'étiquetage nutritionnel portera principalement sur les aspects du dossier de l'étiquetage nutritionnel qui relèvent du mandat de l'ACIA : les rôles et les responsabilités des différents acteurs, les partenariats, la réglementation, l'élaboration des politiques et des programmes, et la prestation de services. Par son travail, elle cherchera le point d'équilibre entre les intérêts des consommateurs canadiens, de l'industrie et du gouvernement.

SAVIEZ-VOUS?

Le site **www.salubritedesaliments.gc.ca**[6] fournit les tout derniers renseignements aux consommateurs du Canada sur les rappels d'aliments, les méthodes de manipulation et de préparation sûres des aliments, les allergies et d'autres renseignements factuels.

Dans le cadre de son Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires (PAASPA), l'ACIA, par l'intermédiaire de son équipe chargée du Programme des aliments importés et manufactures (PAIM), élabore un cours de formation qu'elle s'apprête à donner en vue du processus révisé d'inspection pour vérification de la conformité (SVC). D'ici le 31 juillet 2013, tout le personnel d'inspection actuel aura reçu la formation qui sera complétée par une formation en milieu de travail et d'autres formations techniques. La formation conçue en réponse au Rapport Weatherhill (neuf semaines de formation sur la transformation des viandes) se poursuivra en privilégiant les inspecteurs actuels des établissements de transformation des viandes afin qu'ils puissent utiliser les nouveaux outils.

[6] www.salubritedesaliments.gc.ca: http://www.salubritedesaliments.gc.ca/francais/introf.asp

Les gouvernements fédéral et provinciaux continuent de vouloir travailler ensemble et avec l'industrie pour améliorer la salubrité des produits de viande et de volaille. Pour ce faire, l'ACIA s'appuiera sur le travail terminé en 2012-2013 pour l'Initiative de réduction des agents pathogènes, dont l'objectif était de réduire les risques pour la santé et les effets économiques des pathogènes trouvés dans la viande et la volaille canadiennes. En 2013-2014, l'ACIA veut achever son étude microbiologique de base (EMB) sur les poulets à griller afin d'évaluer les niveaux actuels de pathogènes dans la viande et la volaille au Canada, et d'avoir un point de repère pour établir des cibles et des stratégies de réduction des pathogènes. En outre, l'ACIA apportera les changements approuvés par les provinces en retournant à la Colombie-Britannique, à la Saskatchewan et au Manitoba la responsabilité de l'inspection des produits de viande. Cela n'aura pas d'incidence sur la salubrité des aliments, car les services d'inspection des provinces adhéreront aux mêmes normes de qualité.

L'ACIA continuera de veiller à ce que l'industrie applique la version révisée de la Politique sur la *Listeria* (publiée en avril 2011) de Santé Canada en menant des inspections pour vérifier l'efficacité des mesures de contrôle de la Listeria mises en place par l'industrie; en procédant à un échantillonnage environnemental élargi des aliments prêts-à-manger (PAM) à risque élevé; en évaluant les études de l'industrie et en validant les mesures de sécurité prises pour limiter ou prévenir la croissance de la *Listeria* dans les aliments PAM. Comme le prévoyait le gouvernement en octroyant des fonds supplémentaires à l'ACIA dans son budget de 2012, l'Agence poursuivra ses efforts dans ces dossiers d'une importance critique.

Enfin, l'ACIA fera un examen approfondi de la contamination par la bactérie *E. Coli* 0157 et du rappel, en septembre 2012, des produits de XL Foods Inc. Ce faisant, elle espère évaluer le déroulement de l'affaire et trouver les éléments positifs et les aspects à améliorer pour renforcer le système canadien de salubrité des aliments.

Tableau 2-1 : Sommaire de la planification – Programme de salubrité des aliments

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget des dépenses principales) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
312,2	352,7	330,5	314,5

Ressources humaines (équivalents temps plein — ETP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
3 218	2 897	2 897

Les dépenses prévues pour le Programme de salubrité des aliments diminueront de 38,2 millions de dollars entre 2013-2014 et 2015-2016. Les principales raisons de cette diminution sont les suivantes :

- L'Examen stratégique et fonctionnel prévu dans le Budget de 2012. Cet examen comprend le retour à la Colombie-Britannique, à la Saskatchewan et au Manitoba de la responsabilité des inspections dans les établissements producteurs de viande enregistrés dans ces provinces. Cette mesure a été annoncée précédemment comme une priorité pour l'ACIA et ses partenaires provinciaux. Une surveillance à l'intérieur de ses établissements sera effectuée par les autorités provinciales en place, ce qui est présentement le cas dans tous les autres provinces. Les inspecteurs de première ligne de la salubrité des aliments qui assument ses fonctions présentement se feront offrir une offre d'emploi raisonnable garantie au sein de l'Agence;
- La réduction des fonds consacrés à la modernisation du système de salubrité des aliments. Cette réduction correspond aux plans d'investissements approuvés pour la mise en œuvre des produits dans ce domaine (qui prévoient une diminution du financement à mesure que les projets achèvent). Le financement prendra fin en 2015-2016;
- L'élimination progressive des ressources affectées reliée à certaines activités d'inspection; l'ACIA prévoit demander le renouvellement de ces ressources.

Les écarts signalés dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2011-2012 entre les autorisations et les ETP par programme par suite du renouvellement de l'Architecture d'alignement des programmes en 2011-2012 sont maintenant réglés.

Programme – 1.1 Programme de salubrité des aliments

Résultats attendus du Programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
Les risques liés au système d'approvisionnement agroalimentaire pour la population canadienne son atténués	Nombre de catégories de produits pour lesquelles les objectifs de conformité établis pour les établissements agréés par le gouvernement fédéral sont atteints	6 sur 6
	Pourcentage de mises en garde publiques liées aux rappels d'aliments de catégorie 1 qui sont émises dans les 24 heures suivant une décision de rappel	100 % des mises en garde publiques liées aux rappels d'aliments de catégorie 1 sont émises dans les 24 heures suivant une décision de rappel
	Pourcentage de mises en garde publiques liées aux rappels d'aliments de catégorie 2 qui sont émises dans les 24 heures suivant une décision de rappel	95%
Les produits alimentaires canadiens et importés sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux	Nombre de catégories de produits pour lesquelles les objectifs de conformité établis pour les aliments produits au Canada sont atteints	6 sur 6
	Nombre de catégories de produits pour lesquelles les objectifs de conformité établis pour les produits importés sont atteints	6 sur 6

Renseignements supplémentaires

Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires de l'ACIA : http://www.inspection.gc.ca/aliments/centre-des-consommateurs/roles-relatifs-a-la-salubrite-des-aliments/gouvernement/fra/1299094754098/1305048643063

Version révisée de la Politique sur la *Listeria* : http://www.inspection.gc.ca/aliments/centre-des-consommateurs/enquete-sur-la-salubrite-des-aliments/progres-accomplis-en-matiere-de-salubrite-des-alim/fra/1339424983711/1339425115046

Procédures du Système de vérification de la conformité : http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/meavia/man/ch18/table18f.shtml

Sous-programme – 1.1.1 Viandes et volailles

Résultats attendus du Sous-programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
Les établissements de production de viande et volaille agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs de viande et de volaille agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %
Les produits de viande et de volaille destinés à la consommation au Canada respectent la réglementation fédérale	Pourcentage des produits de viande et de volaille d'origine canadienne testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %
	Pourcentage des produits de viande et de volaille d'importation testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %

Sous-programme – 1.1.2 œufs

Résultats attendus du Sous-programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
Les établissements de production d'œufs en coquille agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs d'œufs en coquille agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %
Les œufs en coquille et les produits d'œufs destinés à la consommation au Canada respectent la réglementation fédérale	Pourcentage de produits d'œufs en coquille et de produits d'œufs d'origine canadienne testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %
	Pourcentage de produits d'œufs en coquille et de produits d'œufs d'importation testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %

Sous-programme – 1.1.3 Produits laitiers

Résultats attendus du Sous-programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
Les établissements de production laitière agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements de production laitière agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %
Les produits laitiers destinés à la consommation au Canada respectent la réglementation fédérale	Pourcentage de produits laitiers d'origine canadienne testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %
	Pourcentage de produits laitiers d'importation testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %

Sous-programme – 1.1.4 Poissons et produits de la mer

Résultats attendus du Sous-programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
Les établissements de poisson et de produits de la mer agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements de poisson et de produits de la mer agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %
Les poissons et produits de la mer destinés à la consommation au Canada respectent la réglementation fédérale	Pourcentage des poissons et des produits de la mer d'origine canadienne testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %
	Pourcentage des poissons et des produits de la mer d'importation testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %

Sous-programme – 1.1.5 Fruits et légumes frais

Résultats attendus du Sous-programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
Les établissements de production de fruits et légumes frais agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements de production de fruits et légumes frais agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %
Les fruits et légumes frais destinés à la consommation au Canada respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'échantillons de fruits et légumes frais d'origine canadienne testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %
	Pourcentage d'échantillons de fruits et légumes frais d'importation testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %

Sous-programme – 1.1.6 Produits transformés

Résultats attendus du Sous-programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
Les établissements de transformation d'aliments agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements de transformation d'aliments agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %
Les aliments transformés destinés à la consommation au Canada respectent la réglementation fédérale	Pourcentage de produits transformés d'origine canadienne testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %
	Pourcentage de produits transformés d'importation testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %

Sous-programme – 1.1.7 Produits alimentaires importés et manufacturés

Résultats attendus du Sous-programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
Les risques pour les Canadiens associés aux aliments importés et manufacturés sont atténués	Pourcentage de risques importants pour la santé posés par les aliments importés et manufacturés auxquels répond la mise à jour annuelle des programmes d'inspection de la salubrité des aliments	95 %
	Pourcentage des aliments importés et manufacturés inspectés dont l'information relative à la quantité nette ou à la composition, ou présentée sur l'étiquette ou dans la publicité est véridique	70 %

2.1.1.2 Programme de santé animale et de prévention des zoonoses

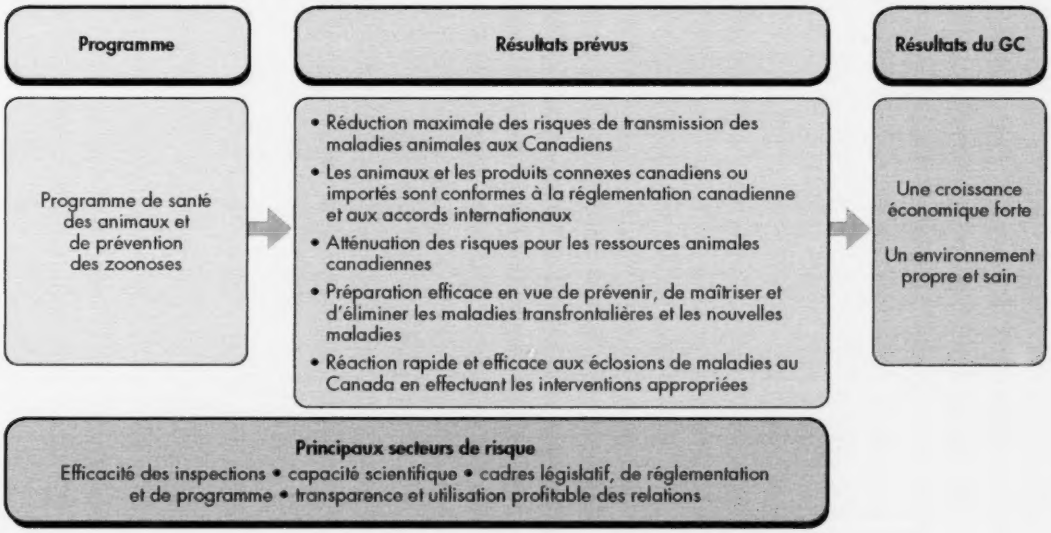

Description du Programme

Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses vise à atténuer les risques inhérents aux ressources animales, aux aliments du bétail et aux produits animaux du Canada, lesquels font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentiels au maintien de la santé publique. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à l'atténuation des risques que posent les maladies réglementées pour les animaux du Canada (incluant le bétail et les animaux aquatiques), à la gestion des urgences et des incidents liés aux maladies animales, à l'atténuation et à la gestion des risques associés aux aliments du bétail qui touchent le bétail et les produits alimentaires dérivés du bétail, à la promotion du bien-être des animaux et à la protection des ressources animales contre les menaces délibérées. Le Programme aide l'ACIA à atténuer les risques associés aux maladies animales transmissibles aux humains en lui permettant de contrôler ces maladies dans les populations animales. En outre, il est favorable à la santé des ressources animales du Canada et à l'instauration d'une certaine confiance à l'égard de l'état de santé des animaux, des produits d'origine animale, des sous-produits animaux et des systèmes de production.

Faits saillants de la planification

Avec le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses, l'ACIA poursuivra son travail d'atténuation et de prévention des maladies animales, et de préparation, de lutte et de rétablissement. Pour mener à bien ces activités centrales du Programme, elle s'appuiera sur des relations fructueuses avec les intervenants et ses partenaires. Elle continuera de favoriser la collaboration avec les intervenants en encourageant l'échange de pratiques exemplaires, d'information et d'expertise, avec pour but ultime de bâtir une industrie de l'élevage solide et saine. Ces activités ouvriront les marchés aux exportations canadiennes d'animaux et de produits animaux en faisant la preuve des mesures de contrôle rigoureuses exercées sur les maladies réglementées ou de l'absence de ces maladies.

L'ACIA compte élaborer un cadre de mesure du rendement pour le Cadre du Programme de santé des animaux dans l'idée d'améliorer à long terme la mise en œuvre du Programme. En outre, elle veut élaborer des plans stratégiques quinquennaux pour chacune des trois directions s'occupant de la santé des animaux afin qu'elles puissent mieux rendre compte de leur travail et guider les décisions dans leur secteur d'activité.

SAVIEZ-VOUS?

Environ 50 p. 100 de l'équivalent en volume des aliments nécessaires pour nourrir tout le bétail et la volaille du Canada sont fabriqués dans des installations de mixage à la ferme.

Programmes

L'ACIA travaillera avec d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires et le secteur privé pour déterminer les niveaux appropriés de réglementation de certaines maladies animales. Par exemple, elle a lancé une étude pour définir des critères objectifs afin de catégoriser les maladies animales et de créer ultérieurement un système de santé animale aux rôles et responsabilités clairement répartis entre les administrations provinciales, territoriales et fédérale, et le secteur privé. La Santé des animaux met aussi en œuvre un programme de diversification des modes de prestation de service pour trouver des moyens d'arriver à une plus grande efficience entre l'ACIA et le secteur privé. L'objectif du programme est de créer un modèle à responsabilité partagée qui permette de bien gérer le risque avec l'industrie.

En 2013-2014, l'ACIA, avec le département de l'Agriculture des États-Unis, l'industrie et les administrations étatiques et provinciales, élaborera un cadre commun qui facilite la reconnaissance des décisions sur le zonage en cas d'éclosion de maladie animale d'origine étrangère et hautement contagieuse. Ce cadre s'appliquera à la fois au Canada et aux États-Unis et permettra aux deux pays de continuer l'échange bilatéral dans les zones non affectées tout en se protégeant contre la maladie.

Pour ce qui est des ressources animales aquatiques du Canada, l'ACIA mettra en œuvre son nouveau Programme d'importation des animaux aquatiques. Elle a aussi l'intention de mettre en œuvre son Programme de contrôle des déplacements intérieurs des animaux aquatiques et ses projets de gestion de l'information qui soutient le programme des animaux aquatiques. Toutes ces initiatives feront que le secteur canadien des animaux aquatiques sera conforme à la réglementation, que le personnel d'inspection sera en mesure d'assurer ses services correctement et que les risques pour les ressources canadiennes d'animaux aquatiques sont atténués.

Pour appuyer et entretenir un système moderne et efficace de surveillance de la santé des animaux, l'ACIA mettra à jour son plan de surveillance de la santé des animaux en suivant une approche de l'établissement des priorités qui jouit de la reconnaissance internationale. Une fois le plan pleinement mis en œuvre, il permettra de tenir une banque d'information exacte sur les mouvements des espèces animales canadiennes et de repérer l'éclosion de maladies qui les menacent. Ce travail fait partie des efforts continus de l'ACIA pour doter le Canada d'une capacité de surveillance nationale qui le guidera dans ses interventions d'urgence en cas de problème de santé des animaux.

Dans le cadre de ses efforts pour renforcer ses activités de mise en œuvre, le Programme de santé des animaux continuera de mettre à jour ses manuels de procédures, ses plans d'intervention relatifs aux différents risques, ses documents d'orientation pour l'industrie, et d'autres communications. Ces mises à jour faciliteront la préparation des interventions au cas où il lui faudrait prévenir, contrôler et éradiquer des maladies transfrontalières ou nouvelles.

Modernisation

Il est essentiel pour l'ACIA d'avoir la capacité de suivre la trace des pathogènes qui évoluent parmi les animaux sauvages, les animaux domestiques et les êtres humains pour pouvoir anticiper, prévenir, voir évoluer les éclosions de zoonoses, d'y réagir et de s'en remettre. Les systèmes de traçabilité permettent aux organisations de suivre un animal ou une plante d'un point à l'autre d'une chaîne d'approvisionnement. L'ACIA continuera de bâtir un système de traçabilité solide en l'appuyant sur des systèmes de gestion et de technologie de l'information efficaces. Pour ce faire, il lui faudra définir un cadre d'assurance de l'intégrité des données de traçabilité qui garantisse l'exactitude et l'exhaustivité des données. Des améliorations ont été apportées à la *Loi sur la santé des animaux* sur la question de la traçabilité tandis que le gouvernement adoptait la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*. Enfin, pour soutenir l'élaboration d'un mécanisme de traçabilité à guichet unique, l'ACIA continuera de travailler avec ses partenaires provinciaux et l'industrie avec qui elle espère signer des ententes de partage de l'information sur la traçabilité.

Pour donner suite aux conclusions de l'évaluation interne menée en 2012 du Programme d'interdiction améliorée frappant les aliments du bétail, l'ACIA, en consultation avec les intervenants, élaborera une carte de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) comme outil de communication qui explique son approche de la planification à long terme de la gestion de l'ESB. Tout ajustement apporté à la carte reposera sur ces principes scientifiques et dépendra des résultats. Dans le cadre de l'initiative de modernisation de la réglementation de l'ACIA en 2013-2014, l'Agence consultera les intervenants réglementés, les groupes d'intérêt, les partenaires commerciaux du Canada et d'autres intéressés sur un projet de cadre réglementaire repensé visant les aliments pour le bétail. En outre, toujours à l'intérieur de ce projet, l'ACIA consultera les intéressés pour mettre à jour les frais d'utilisation associés au programme des aliments du bétail. En 2013-2014, l'ACIA renforcera également la planification de la répartition des ressources (humaines et financières) affectées à l'interdiction améliorée des aliments du bétail. Elle le fera à l'intérieur du processus de gouvernance actuel en ajustant la fréquence des inspections en fonction du risque.

Tableau 2-2 : Sommaire de la planification – Programme de la santé animale et de prévention des zoonoses

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget des dépenses principales) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
131,6	132,0	89,2	89,1

Ressources humaines (equivalent temps plein — ETP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
1 128	804	804

Les dépenses prévues pour le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses diminuent de 42,9 millions de dollars de 2013-2014 à 2015-2016. Les principales raisons de cette diminution sont les suivantes :

- L'Examen stratégique et fonctionnel prévu dans le Budget de 2012. Cet examen comprend une action plus utile contre les maladies animales, comme de passer de l'éradication à la gestion (par exemple l'encéphalopathie des cervidés), en consultation avec l'industrie et les provinces;
- L'élimination progressive d'une partie des ressources pour l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). L'ACIA prévoit demander le renouvellement de ces ressources.

Les écarts signalés dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2011-2012 entre les autorisations et les ETP par programme par suite du renouvellement de l'Architecture d'alignement des programmes en 2011-2012 sont maintenant réglés.

Programme – 1.2 Programme de la santé animale et de prévention des zoonoses

Résultats attendus du Programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
Rédaction maximale des risques de transmission des maladies animales aux Canadiens	Nombre de maladies animales déclarables introduites au Canada par des voies visées par règlement	0
	Pourcentage de cas pour lesquels des enquêtes ont été faites après la détection positive d'une zoonose déclarable	100 %
Les animaux et les produits connexes canadiens ou importés sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux	Pourcentage d'animaux et de produits animaux exportés légalement vers des marchés étrangers et répondant aux exigences de certification	99 %
	La situation du Canada sur les listes d'état des risques de maladies de l'OIE[7] demeure à soit « sans risque », « risque maîtrisé » ou « risque négligeable »	Maintien
Atténuation des risques pour les ressources animales canadiennes	Pourcentage de cas pour lesquels des enquêtes ont été menées à la suite d'une détection positive d'une maladie animale déclarable	100 %
Préparation efficace en vue de prévenir, de maîtriser et d'éliminer les maladies transfrontalières et les nouvelles maladies	Les guides à l'intention des représentants de l'ACIA sont actualisés en fonction des besoins	Toutes les mises à jour nécessaires sont terminées
	Nombre d'exercices de simulation de préparatifs d'urgence auxquels a participé l'ACIA par rapport à ce qui était prévu	9
Rédaction rapide et efficace aux éclosions de maladies au Canada en effectuant les interventions appropriées	Pourcentage de cas détectés de maladies transfrontalières et de nouvelles maladies préoccupantes déclarables pour lesquels une enquête a débuté dans un délai raisonnable	100 %
	Pourcentage de cas pour lesquels l'ACIA a communiqué avec les principaux intervenants dans un délai raisonnable après la confirmation des maladies transfrontalières ou des nouvelles maladies préoccupantes	100 %

Renseignements supplémentaires

Programme de surveillance intensifiée de l'ESB :
http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/disemala/bseesb/surv/survf.shtml

Maladies animales :
http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/disemala/disemalaf.shtml

Programme de certification sanitaire des animaux aquatiques destinés à l'exportation :
http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/aqua/exp/expf.shtml

Traçabilité du bétail :
http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/trac/tracf.shtml

[7] OIE : Organisation mondiale de la santé animale

Sous-programme – 1.2.1 Santé des animaux terrestres

Résultats attendus du Sous-programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
Les établissements de biologie vétérinaire agréés par le gouvernement fédéral se conforment à la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements de biologie vétérinaire agréés et inspectés par le fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	90 %
Les produits biologiques vétérinaires se conforment à la réglementation fédérale	Pourcentage de produits de biologie vétérinaire testés qui se conforment à la réglementation fédérale	100 %
Les animaux au Canada sont transportés sans cruauté	Pourcentage de cargaisons vivantes inspectées qui se conforment aux normes du transport sans cruauté	100 %

Sous-programme – 1.2.2 Santé des animaux aquatiques

Résultats attendus du Sous-programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
Les animaux aquatiques du Canada et les produits connexes sont conformes aux exigences législatives canadiennes et respectent les normes des ententes internationales	Pourcentage d'expéditions d'animaux aquatiques ou de produits de ces animaux agréés qui respectent les exigences d'importation imposées par le pays de destination	99 %
Les risques pour les animaux aquatiques du Canada sont atténués	Nombre de maladies déclarables chez les animaux aquatiques qui ont été introduites au Canada des voies visées par règlement	0

Sous-programme – 1.2.3 Aliments du bétail

Résultats attendus du Sous-programme	Indicateurs de rendement	Objectifs
Les établissements de production d'aliments pour animaux respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs d'aliments pour animaux inspectés qui se conforment au *Règlement sur les aliments du bétail* et au *Règlement sur la santé des animaux* (interdiction frappant les aliments du bétail), après suivi, sans inclure les tâches relatives à l'étiquetage	95 %
Les étiquettes des aliments pour animaux respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs d'aliments pour animaux inspectés qui se conforment au *Règlement sur les aliments du bétail* et au *Règlement sur la santé des animaux* (interdiction frappant les aliments du bétail), après suivi et après les tâches d'inspection relatives à l'étiquetage	95 %

2.1.1.3 Programme des ressources végétales

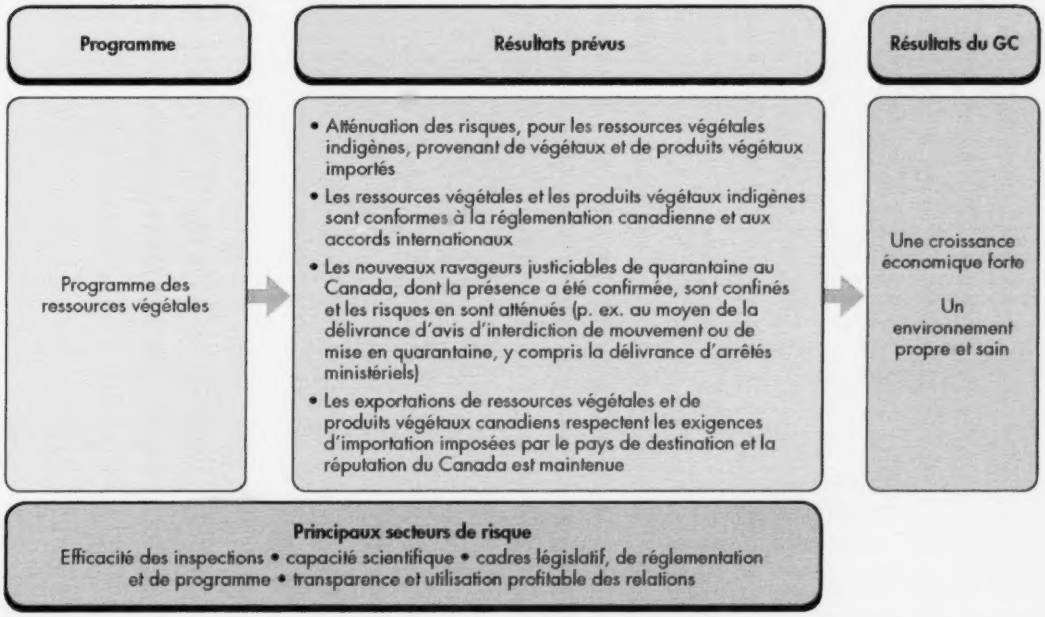

Le Programme des ressources végétales vise à atténuer les risques inhérents aux ressources végétales du Canada, lesquelles font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentielles à la santé publique et à la durabilité environnementale. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la réglementation des produits agricoles et forestiers, à l'atténuation des risques que posent les maladies et les organismes nuisibles réglementés à l'égard des ressources végétales (y compris les cultures et les forêts), à la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux, et à la gestion des urgences et des incidents liés à la protection des ressources végétales. En outre, le Programme permet de protéger les ressources végétales contre les menaces délibérées, d'intégrer plus facilement de nouvelles technologies et de protéger les droits d'obtentions végétales. L'atteinte de l'objectif du programme inspire une certaine confiance à l'égard de l'innocuité des végétaux, des systèmes de production de végétaux et des produits végétaux, tout en contribuant à la protection des ressources végétales du Canada.

Faits saillants de la planification

La prévention est la méthode la plus efficace dont dispose l'ACIA pour protéger les ressources végétales. Toutefois, si un ravageur est introduit au Canada,

SAVIEZ-VOUS?

Au Canada, on estime à plus de 2 milliards de dollars le coût des pertes de récoltes et des mesures de contrôle liées aux mauvaises herbes. La prévention de l'introduction de mauvaises herbes protège la durabilité agricole et environnementale. Elle a aussi des effets directs sur le maintien de l'accessibilité du marché et du succès des importations de produits canadiens.

l'Agence s'efforce d'en atténuer les effets. Le Programme de protection comprend des évaluations avant commercialisation, des inspections des importations et de la sécurité, des vérifications de la conformité aux politiques sur les végétaux, le traitement d'échantillons végétaux servant aux inspections et des travaux de recherche scientifique pour améliorer les méthodes de dépistage dans tous les produits. Ces activités sont également importantes pour améliorer l'accès aux marchés.

Modernisation

L'ACIA continuera de renforcer et de moderniser ses programmes en clarifiant ses politiques, en mettant à jour ses manuels, en mettant de l'avant des méthodes d'atténuation de pointe et en intégrant de nouvelles données scientifiques. Dans le cadre de ce travail, l'ACIA appliquera à ses activités de prévention une approche axée sur le risque visant à accroître l'efficacité et la souplesse de ses programmes.

Conformément aux engagements pris dans le budget de 2012, l'ACIA continuera de collaborer avec les intervenants fédéraux, provinciaux et du secteur privé pour répondre aux situations d'urgence en santé des ressources végétales, d'étudier de nouveaux modes de prestation de services (comme le Programme de gestion de la qualité des pommes de terre de semence et le Programme d'inspection de cultures de semences autorisé), d'examiner les processus de déréglementation et de travailler à l'harmonisation de la réglementation du Canada avec celle des États-Unis. L'ACIA continuera de s'acquitter de ses responsabilités en matière de réglementation et assurer une supervision solide des fournisseurs de services au moyen de processus de reconnaissance comme l'émission de permis ou l'inscription à des registres ainsi que la surveillance et la vérification des fournisseurs de services.

En outre, l'ACIA concentrera ses efforts sur l'innocuité des produits et la simplification des évaluations avant la commercialisation afin de faciliter et d'accélérer l'accès des producteurs canadiens à des sources d'approvisionnement agricole sécuritaires et novatrices.

Dans le cadre de la stratégie générale de modernisation de la réglementation de l'ACIA, le Programme de protection des ressources végétales sera axé sur la tenue de consultations nationales sur la Protection des obtentions végétales (POV) qui intéressent les agriculteurs, les horticulteurs, les arboriculteurs fruitiers, les producteurs de semences et les ministères de l'agriculture provinciaux.

Programmes

En 2013-2014, l'ACIA continuera de gérer le Programme de gestion et de surveillance du sharka du prunier (PSGVS). La maladie de la sharka est une affection des végétaux qui réduit radicalement la productivité des arbres fruitiers à noyau. L'Agence poursuivra ses activités d'études et de surveillance et s'efforcera d'amasser un ensemble de données génétiques pour distinguer les nouvelles souches du virus de la maladie de celles qui sont déjà connues.

En vertu de l'initiative Cultivons l'avenir, l'Agence appliquera les normes de biosécurité dans les industries de la pomme de terre et des céréales et des oléagineux. En outre, elle poursuivra ses travaux d'examen et d'adoption de principes de biosécurité, de pratiques et de normes. Cela mènera à une politique générale de la biosécurité des ressources végétales.

Soutien international

L'importation et l'exportation de ressources végétales et de produits végétaux est un secteur important de l'économie canadienne et sa prospérité est étroitement liée à l'efficacité du système canadien de protection des ressources végétales. C'est pourquoi l'ACIA participera activement aux travaux des initiatives conjointes canado-américaines de Par-delà la frontière et du Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation axées sur les questions relatives aux ressources végétales comme :

- les risques associés à la spongieuse asiatique en Asie et en Russie;
- les études de faisabilité sur les matériaux d'emballage en bois en transit et provenant de pays en voie de développement;
- l'harmonisation des mesures de lutte contre la rouille blanche du chrysanthème en Amérique du Nord;
- les systèmes de certification des serres (y compris le renouvellement des protocoles d'entente).

Tableau 2-3 : Sommaire de la planification – Programme des ressources végétales

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
84,3	84,7	74,4	74,1

Ressources humaines (équivalents temps plein — ETP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
856	765	762

Les dépenses prévues pour le Programme des ressources végétales diminueront de 10,6 millions de dollars de 2013-2014 à 2015-2016. Les principales raisons de cette diminution sont l'examen stratégique et fonctionnel du budget de 2012, qui comprend le passage de l'éradication à la gestion de certains ravageurs des végétaux comme l'agrile du frêne, ainsi que le transfert d'activités non liées à la sécurité à d'autres organisations pour mieux utiliser les ressources de l'ACIA. Cela comprend des activités de lavage de véhicules à des terminaux de traversier à Terre-Neuve.

Les écarts signalés dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2011-2012 entre les autorisations et les ETP par programme par suite du renouvellement de l'Architecture d'alignement des programmes en 2011-2012 sont maintenant réglés.

Programme – 1.3 Programme des ressources végétales

Programme **Résultats attendus**	**Indicateurs de rendement**	**Objectifs**
Atténuation des risques, pour les ressources végétales indigènes, provenant de végétaux et de produits végétaux importés	Le nombre de ravageurs des végétaux exotiques qui sont introduits au Canada par les voies visées par règlement	0
Les ressources végétales et les produits végétaux indigènes sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux.	Le pourcentage de semences, d'intrants de culture et de végétaux indigènes qui présentent des traits nouveaux conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux	90 %
Les nouveaux ravageurs justiciables de quarantaine au Canada, dont la présence a été confirmée, sont confinés et les risques en sont atténués (p. ex. au moyen de la délivrance d'avis d'interdiction de mouvement ou de mise en quarantaine, y compris la délivrance d'arrêtés ministériels).	Le pourcentage de cas confirmés de la présence de ravageurs justiciables de quarantaine pour lesquels un avis a été émis	100 %
	Le pourcentage d'avis émis en temps opportun	90 %
Les exportations de ressources végétales et de produits végétaux canadiens respectent les exigences d'importation imposées par le pays de destination et la réputation du Canada est maintenue.	Le pourcentage d'envois de ressources végétales et de produits végétaux certifiés (lots) respectant les exigences d'importation imposées par le pays de destination	99 %
Renseignements supplémentaires Rapport du BVG de décembre 2008 sur la gestion des risques pour les ressources végétales du Canada : www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200812_f_31776.html		

Sous-programme – 1.3.1 Protection des ressources végétales

Sous-programme Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs
Les risques posés par les ravageurs des végétaux avant le passage de la frontière sont traités.	Pourcentage des cargaisons inspectées dans le cadre d'approches extraterritoriales ou de programmes de préapprobation en conformité avec la réglementation fédérale	85 %
Les risques posés par les ravageurs des végétaux au passage de la frontière sont traités.	Pourcentage de la documentation préalable à l'arrivée en conformité avec les exigences d'importation du Canada	90 %
Les risques posés par les ravageurs des végétaux après le passage de la frontière sont traités.	Pourcentage de nouvelles détections de ravageurs pour lesquels un plan de gestion scientifique a été lancé depuis moins d'un an	90 %

Sous-programme – 1.3.2 Semences

Sous-programme Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs
Les semences sont conformes à la réglementation fédérale.	Pourcentage de lots de semence indigènes de qualité généalogique testés conformément à la réglementation fédérale	95 %
	Pourcentage de libération de végétaux dotés de caractères nouveaux dans l'environnement canadien conformes aux conditions stipulées	90 %

Sous-programme – 1.3.3 Engrais

Sous-programme Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs
Les engrais et les produits de supplément sont conformes à la réglementation fédérale.	Pourcentage des engrais et suppléments inspectés conformément à la réglementation fédérale (réglementation sur les engrais)	90 %
	Pourcentage des demandes examinées selon les normes de prestation de services	90 %

Sous-programme – 1.3.4 Droits de propriété intellectuelle

Sous-programme Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs
Les phytogénéticiens produisent de nouvelles variétés pour le marché canadien.	Pourcentage des demandes d'obtentions végétales approuvées et mises en vigueur	100 %

2.1.1.4 Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

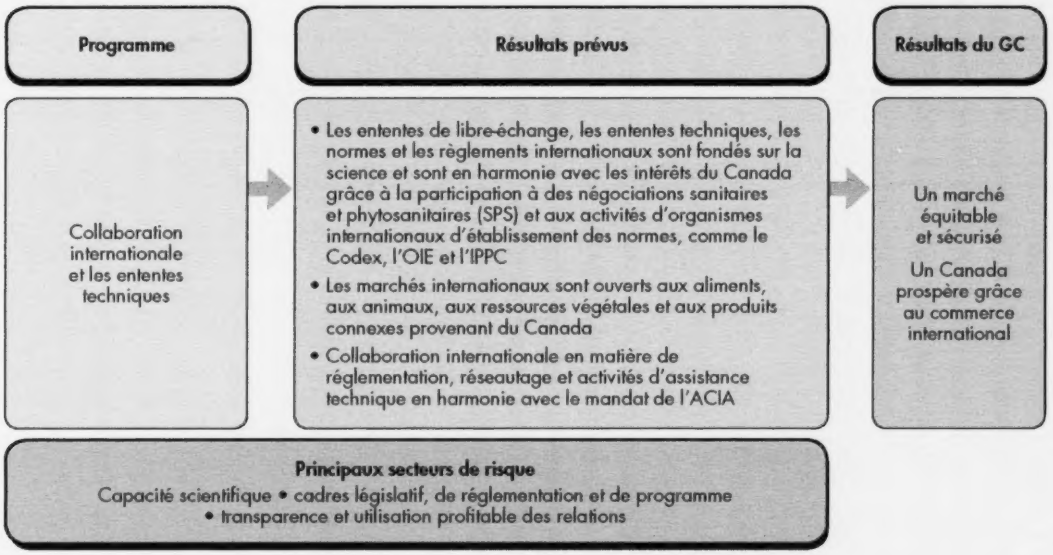

Description du programme

Le Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques de l'ACIA contribue à fournir un cadre de réglementation international cohérent, prévisible et fondé sur des principes scientifiques. Ce cadre de réglementation international permet de se conformer aux exigences réglementaires des pays importateurs relativement aux aliments, aux animaux, aux ressources végétales, et à leurs produits, facilitant ainsi pour le Canada un commerce de plusieurs milliards de dollars par an. Les objectifs du programme sont atteints grâce à la participation active de l'ACIA à des forums internationaux en vue d'établir des règlements, des normes, des lignes directrices et des politiques internationaux fondés sur des principes scientifiques, et à la gestion de comités sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'ententes internationales. L'ACIA contribue à l'accès aux marchés en faisant la promotion active du système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers et en menant des négociations en vue de régler des questions d'ordre scientifique et technique.

Selon la demande du marché, l'ACIA poursuivra ses activités de négociation et de certification relatives aux conditions d'exportation afin de faciliter l'accès aux marchés d'exportation. L'Agence, de concert avec l'industrie et les autres intéressés, continuera d'élaborer et d'appliquer des normes de certification des exportations (qui varient d'un pays à l'autre et d'un produit à l'autre), de faire des inspections et d'émettre des certificats d'exportation.

Faits saillants de la planification

En tant qu'intervenant actif sur la scène internationale, le Canada se tient au courant des activités et des approches actuelles des autres pays et s'efforce de renforcer les partenariats avec les organismes de réglementation étrangers pour élaborer des approches mondiales uniformes. En collaboration avec les organismes de réglementation des autres pays, l'ACIA applique diverses stratégies d'engagement pour renforcer sa capacité dans le cadre réglementaire international, mieux faire connaître les systèmes de réglementation dans le contexte général de développement économique et promouvoir la diffusion de l'information.

En 2013-2014, l'ACIA continuera de mettre en œuvre des partenariats internationaux pour élaborer et appliquer des ententes de collaboration internationale en matière de réglementation. Cet engagement contribuera à cerner les pratiques exemplaires dans les domaines de la salubrité des aliments, de la santé animale et des approches réglementaires de la santé végétale, y compris les pratiques visant à gérer les risques associés aux importations du Canada, à résoudre d'avance les problèmes potentiels et à promouvoir des approches fondées sur la science. Cela comprend les travaux du Comité de gestion mixte de l'Accord entre le Canada et l'Union européenne (UE) sur les pratiques vétérinaires, qui établit des équivalences réglementaires pour le commerce de la viande rouge entre le Canada et l'UE, ainsi que la validité pour le Canada des systèmes d'inspection de la viande des États membres de l'UE. Cet engagement comprend également la poursuite de travaux avec les organismes de réglementation chinois pour régler les problèmes de salubrité des aliments dans l'intérêt des deux pays dans le cadre d'un groupe de travail conjoint. En outre, le succès des échanges entre l'ACIA et l'Export Inspection Council of India a permis de négocier une entente sur la salubrité des aliments en 2013.

Les États-Unis ont été au centre des efforts de collaboration internationale du Canada en matière de réglementation. Le renforcement de la collaboration en matière de collaboration par l'établissement de mécanismes permanents et harmonisés avec ceux des États-Unis demeure une priorité pour le Canada. En conséquence, l'ACIA poursuivra la mise en œuvre des initiatives lancées le 4 février 2011 par le premier ministre du Canada et le président des États-Unis dans le cadre de l'initiative Par-delà la frontière et du Conseil Canada-États Unis de coopération en matière de réglementation (CCR). Ces initiatives visent notamment :

- à élaborer des approches communes de la salubrité des aliments;
- à normaliser la nomenclature des coupes de viande;
- à établir un zonage des zoonoses d'origine étrangère;
- à élaborer une approche axée sur un périmètre pour la protection des ressources végétales;
- à créer un climat de confiance mutuelle en établissant conjointement des critères sur le testage en laboratoire de la salubrité des aliments, les résultats des tests et les méthodes utilisées.

L'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO) a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de normes phytosanitaires régionales qui facilitent le commerce des végétaux et des produits végétaux en Amérique du Nord. Le comité exécutif de la NAPPO entreprend une étude de ses processus et objectifs dans le but de s'assurer que l'Organisation répond aux besoins et respecte les priorités des trois pays membres de la NAPPO (le Canada, le Mexique et les États-Unis). En jouant un rôle actif au sein du comité exécutif de la NAPPO, ainsi que dans le groupe de travail spécial qui entreprendra ce projet, l'ACIA sera un intervenant clé de ce processus d'examen qui commencera au début de 2013 et qui aura pour résultat l'élaboration d'un nouveau plan stratégique pour la NAPPO.

Au sein d'une économie mondiale de plus en plus compétitive et intégrée, le Canada doit influencer efficacement l'élaboration et la mise en œuvre de règles internationales cohérentes et prévisibles. La participation à des organismes internationaux permet au Canada d'influencer l'élaboration des règles et des normes, de jouer un rôle de leadership, de promouvoir ses systèmes et ses pratiques de réglementation, et d'encourager l'adoption généralisée, à l'échelle internationale, de règles et de pratiques fondées sur la science. Le rôle de premier plan joué par l'ACIA au sein du comité sanitaire et phytosanitaire de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Organisation mondiale de la santé animale, de la Convention internationale pour la protection des ressources végétales, ainsi que le partenariat avec Santé Canada dans le cadre du Codex Alimentarius, permet à l'ACIA de façonner les règles internationales qui régissent la circulation des produits. La croissance et la prospérité actuelles dépendent de l'ouverture des marchés mondiaux, de la stabilité, de la prévisibilité et de la transparence de l'environnement commercial.

Enfin, dans le cadre de la Stratégie commerciale mondiale du Canada, et comme il a été annoncé dans le budget de 2012, le gouvernement du Canada s'est engagé à appliquer un ambitieux programme régional et bilatéral de libre-échange afin de trouver de nouveaux débouchés sur le marché mondial pour les entreprises canadiennes. Dans le cadre de cette approche, l'ACIA, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), continuera de fournir son expertise technique sanitaire et phytosanitaire (SPS) pour diriger conjointement les négociations, ou du moins y participer, du volet relatif SPS de l'entente de libre-échange ainsi que d'autres aspects liés au mandat de l'Agence (c.-à-d. les obstacles au commerce, la collaboration en matière de réglementation, l'environnement et la propriété intellectuelle). Ces efforts comprennent, sans s'y limiter, les ententes de libre-échange actuellement négociées par les États-Unis, le Japon, l'Inde, le Partenariat transpacifique, la Corée du Sud, le Maroc et l'Ukraine. De plus le Canada étudie des moyens de resserrer ses liens commerciaux avec la Chine.

SAVIEZ-VOUS?

Les exportations canadiennes de porc et de produit du porc vers la Chine sont passées de 58,8 millions de dollars en 2010 à 201,8 millions de dollars en 2011.

Tableau 2-4 : Sommaire de la planification – Collaboration internationale et ententes techniques

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
31,7	31,7	25,6	25,6

Ressources humaines (équivalents temps plein — ETP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
338	299	299

Les dépenses prévues pour la collaboration internationale et les ententes techniques diminueront de 6,1 millions de dollars de 2013-2014 à 2015-2016. Les principales raisons de cette diminution sont :

- l'Examen stratégique et fonctionnel du budget de 2012, qui comprend l'optimisation de l'efficacité administrative des secteurs de la gestion et de l'administration, principalement à Ottawa;
- la diminution du financement accordé à la Stratégie de redressement et d'expansion de l'industrie porcine. L'ACIA compte demander le renouvellement de ce financement.

Les écarts signalés dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2011-2012 entre les autorisations et les ETP par programme par suite du renouvellement de l'Architecture d'alignement des programmes en 2011-2012 sont maintenant réglés.

Programme – 1.4 Collaboration internationale et ententes techniques

Programme **Résultats attendus**	**Indicateurs de rendement**	**Objectifs**
Les ententes de libre-échange, les ententes techniques, les normes et les règlements internationaux sont fondés sur la science et sont en harmonie avec les intérêts du Canada grâce à la participation à des négociations sanitaires et phytosanitaires (SPS) et aux activités d'organismes internationaux d'établissement des normes, comme le Codex, l'OIE et l'IPPC.	Nombre de négociations sanitaires et phytosanitaires clés et de réunions des organismes internationaux d'établissement des normes où l'ACIA a défendu les intérêts du Canada	10 par année
Les marchés internationaux sont ouverts aux aliments, aux animaux, aux ressources végétales et aux produits connexes provenant du Canada.	Nombre d'obstacles non-tarifaires injustifiés éliminés	10 par année
Collaboration internationale en matière de réglementation, réseautage et activités d'assistance technique en harmonie avec le mandat de l'ACIA	Nombre de comités de haut niveau dirigés par l'ACIA avec des homologues d'autres pays	5 par année
	Nombre d'activités d'assistance techniques tenues par l'ACIA pour des gouvernements étrangers	10 par année
Renseignements supplémentaires Secrétariat à l'accès aux marchés (SAM) de l'AAC : www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1257798989228&lang=fra		

2.1.1.5 Services internes

Description du programme

L'activité de programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Faits saillants de la planification

Gérance

Afin d'assurer le succès de ses projets et d'en réduire les risques, l'ACIA s'est engagée à mettre en œuvre une approche de gestion appliqué dans toute l'Agence. Durant l'exercice de 2013-2014, l'ACIA continuera de mettre en œuvre son programme quadriennal d'amélioration de la gestion des projets en veillant particulièrement à la mise en œuvre du cadre de gestion des projets et à l'amélioration de la gestion de tous ses projets. L'ACIA compte atteindre ces objectifs en tirant profit de l'expérience de ses agents de gestion de projet pour offrir aux membres de son personnel responsables des projets une formation continue en gestion de projets, du coaching direct et du mentorat.

L'Agence a élaboré un plan stratégique à moyen terme (Plan de campagne GI/TI) pour guider les activités de GI/TI. L'une des principales initiatives de ce plan concerne la gestion de l'information. L'objectif de cette initiative est de faciliter la gestion active des renseignements de l'Agence afin de répondre au besoin grandissant de renseignements cohérents, facilement accessibles et fiables, et de veiller à la présence de systèmes essentiels pour soutenir les efforts de modernisation de l'Agence.

Au Canada et ailleurs dans le monde, tous les organismes fédéraux et provinciaux adoptent de plus en plus des modèles de services partagés pour optimiser l'efficacité, réduire les coûts et éliminer les dédoublements. Les administrations centrales de l'ACIA et d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada (AAC) partagent les mêmes bureaux et mettront en commun des services de soutien dans les secteurs de la GI/TI, de la gestion des installations, de la sécurité, des affaires parlementaires, de la correspondance ministérielle et de certaines activités liées aux ressources humaines. Par exemple, la collaboration avec l'AAC a toujours été une priorité du secteur de la GI/TI de l'Agence, car le Ministère a été un fournisseur de services pour plusieurs grandes applications de l'ACIA. Récemment, les Centres de services à la clientèle des deux organisations ont été fusionnés pour mieux profiter des ressources et offrir de meilleurs services à leurs clients. En 2013-2014, le

partage de services sera poussé encore plus loin avec le regroupement d'autres fonctions de GI/TI. L'ACIA et AAC continueront de mettre en œuvre de nouveaux modèles de services partagés et de chercher des secteurs où le partage des services pourrait profiter aux deux organisations.

L'ACIA fournit des biens et des services, notamment en construction, à l'appui de de son mandat. Cela comprend, entre autres choses, l'achat de véhicules pour le transport des échantillons aux laboratoires, de vêtements de protection pour les membres du personnel appelés à traiter des cas de mise en quarantaine, l'entretien de l'infrastructure des laboratoires sous sa responsabilité et la fourniture de trousses d'analyse à ses scientifiques (p. ex. pour le dépistage de la *Listeria*, de l'ESB, de la tremblante du mouton, etc.). En conséquence, en 2013-2014 l'ACIA améliorera sa planification d'approvisionnement stratégique en associant la planification de l'approvisionnement à celle des projets et des programmes à l'échelle de l'Agence.

En outre, afin de gérer efficacement les installations sous la responsabilité de l'ACIA et d'autres installations qui ne sont pas sous sa garde, l'ACIA élaborera et mettra en œuvre un cadre de gestion des biens immobiliers qui soutiendra un processus décisionnel efficace et axé sur l'information pour gérer les biens immobiliers et les résultats stratégiques des programmes. En articulant la responsabilisation et la structure décisionnelle, les rôles et les responsabilités, ainsi que les politiques et les pratiques, ce cadre de travail orientera la vision, l'approche et les méthodes de gestion de la haute direction, des gestionnaires et des employés de l'ACIA relativement aux biens immobiliers qui ne sont pas sous la garde de l'ACIA.

Gestion des risques

En vertu de la *Loi sur la gestion des urgences*, tous les ministères et organismes gouvernementaux sont obligés d'élaborer, de mettre à l'épreuve et de garder opérationnels des plans d'urgence en fonction de leur mandat et de cerner les risques qui y sont associés. En 2013-2014, conformément à son engagement de préparer un Plan de gestion stratégique des urgences, l'ACIA procédera à une évaluation des risques afin de cerner les interdépendances et de décider des mesures et des investissements prioritaires de l'Agence. Forte de ces données relatives aux risques, l'ACIA élaborera des stratégies d'atténuation pour contribuer au renforcement du Programme de sécurité nationale.

Ressources humaines

En 2013-2014, l'ACIA continuera de promouvoir les valeurs et l'éthique qui lui valent la confiance du public en sa capacité de s'acquitter de son mandat. Plus précisément, l'ACIA examinera et mettra à jour son programme relatif aux conflits d'intérêts qui comprend des documents et des formulaires de certification, l'établissement de procédures de fonctionnement normalisées, ainsi que la mise à jour du *Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat.*

La mise en œuvre d'un nouveau cadre de dotation et d'un nouveau de prestation de services permettra de tirer parti de l'expertise en dotation des RH afin d'accélérer le processus de dotation et de diminuer les frais généraux tout en assurant la qualité de la dotation et en créant un processus de sélection plus équitable. Le nouveau cadre et le nouveau modèle introduiront des innovations dans le processus de dotation, notamment l'emploi d'outils technologiques, de méthodes d'évaluation et de procédés d'automatisation. Des normes de service de dotation seront aussi mises en œuvre et les activités de dotation seront évaluées régulièrement en fonction de leur qualité et de leur conformité aux normes.

L'Agence lancera un centre de communication multicanal des RH (c.-à-d. par téléphone, par courriel ou par la poste) qui simplifiera la prestation des services et accroîtra l'efficacité des gestionnaires et des employés. Le mandat de service du centre reposera sur cinq piliers :

- Le traitement transactionnel et l'accès à des candidats compétents;
- Les demandes générales relatives aux RH;
- L'orientation de la navigation sur l'intranet;
- Des conseils et du soutien relativement aux événements de la vie privée;
- Des services consultatifs donnés par des experts.

Service axé sur le citoyen

De plus en plus, les citoyens veulent que les organisations, surtout les organismes de réglementation comme l'ACIA, communiquent avec eux dans un esprit de transparence et d'ouverture. L'Agence s'est engagée à fournir au public de l'information utile et accessible en temps opportun sur ses projets et la manière de les mener à bien. Elle continuera d'améliorer sa transparence en fournissant plus d'information aux intéressés et au grand public par son site Web, la Table ronde des groupes de consommateurs et les médias sociaux. L'ACIA produira également un rapport annuel qui soulignera le travail important entrepris par l'Agence et ses retombées dans la vie des Canadiens.

De plus, en 2013-2014, l'ACIA continuera d'élargir la diffusion d'information sur un grand nombre de projets qui s'adressent aux consommateurs et à d'autres intéressés :

- en affichant des résultats de sondages ciblés sur la sécurité alimentaire dans le cadre du Plan d'action pour la salubrité des aliments;
- en affichant sur son site Web davantage de données sur la conformité et l'application de la réglementation;
- en signalant les plaintes des consommateurs.

À l'appui de l'engagement de l'Agence à améliorer la prestation de services auprès des intéressés, le Bureau de traitement des plaintes et des appels (créé en avril 2012), analysera les données recueillies en 2012-2013 pour dégager les tendances et cerner les problèmes systémiques qui peuvent présenter des possibilités d'amélioration.

De plus, l'ACIA continuera d'apporter des améliorations à son processus d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) en élaborant un cadre stratégique de protection des renseignements personnels. Bien que l'Agence ait commencé à travailler à cette initiative en 2012-2013, la nouvelle politique sera prête et communiquée aux membres du personnel de l'ACIA au moyen de séances d'information en 2013-2014.

Tableau 2-5 : Sommaire de la planification – Services internes

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
128,1	130,3	116,9	116,6

Ressources humaines (équivalents temps plein — ETP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
898	770	745

Les dépenses prévues pour les Services internes ont diminué de 13,7 millions de dollars de 2013-2014 à 2015-2016. Les principales raisons de cette diminution sont :

- l'Examen stratégique et fonctionnel du budget de 2012, qui comprend l'optimisation de l'efficacité administrative des secteurs de la gestion et de l'administration, principalement à Ottawa;
- Le partage de services entre l'ACIA et AAC qui comprend le regroupement dans les mêmes locaux afin d'accroître l'efficacité, la cohérence et la qualité de la prestation des services;
- Le transfert des ressources à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour le projet de regroupement des services de rémunération.

Les écarts signalés dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2011-2012 entre les autorisations et les ETP par programme par suite du renouvellement de l'Architecture d'alignement des programmes en 2011-2012 sont maintenant réglés.

Renseignements supplémentaires

Plan de renouvellement de l'ACIA : www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/emplois-a-l-acia/renseignements-sur-les-rh/fra/1299858818133/1299858865816

Évaluation du cadre de responsabilisation de gestion de l'ACIA : www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/assessments-evaluations/2009/ica/ica-fra.asp

Section III – Renseignements supplémentaires

3.1 Faits saillants financiers

États financiers prospectifs

Les faits saillants financiers prospectifs qui sont présentés dans ce rapport visent à donner un aperçu des états financiers prospectifs de l'ACIA. Ces informations financières sont préparées selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Les états financiers prospectifs peuvent être consultés sur le site Web de l'ACIA à l'adresse www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/ar/fin/finf.shtml.

État prospectif condensé de la situation financière (en millions de dollars)			
État prospectif condensé de la situation financière pour l'exercice (au 31 mars)	**Variation en $**	**Résultats attendus 2013–2014**	**Résultats prévus 2012–2013**
Total des passifs nets	(99)	132	231
Total des actifs financiers nets	3	45	42
Dette nette de l'Agence	(102)	87	189
Total des actifs non financiers	3	207	204
Situation financière nette de l'Agence	105	120	15

État prospectif condensé des résultats et de la situation financière nette de l'Agence (en millions de dollars)			
État prospectif condensé des résultats et de la situation financière nette de l'Agence pour l'exercice (Exercice terminé le 31 mars)	**Variation en $**	**Résultats attendus 2013–2014**	**Résultats prévus 2012–2013**
Total des charges	(29)	854	883
Total des revenus	–	52	52
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	(29)	802	831
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(117)	(105)	12
Situation financière nette de l'Agence – début de l'exercice	(12)	15	27
Situation financière nette de l'Agence	105	120	15

3.2 Liste des tableaux supplémentaires

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (PPT)
- Écologisation des opérations gouvernementales
- Initiatives horizontales
- Vérifications internes et évaluations à venir au cours des trois prochains exercices
- Sources de revenus disponibles et de revenus non disponibles
- Sommaire des dépenses en capital par activité de programme
- Frais d'utilisation
- États financiers prospectifs

Les tableaux supplémentaires en version électronique présentés dans ce rapport se trouvent également sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/fra/1299845094675/1299845189161

3.3 Dépenses fiscales et rapport d'évaluation

Le ministre des Finances est seul responsable des mesures fiscales présentées dans les Dépenses fiscales et les évaluations du gouvernement du Canada[8].

[8] On peut consulter les dépenses fiscales et les évaluations du gouvernement du Canada à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp

Section IV – Autres points d'intérêt

4.1 Coordonnées

Vous pouvez joindre l'Agence canadienne d'inspection des aliments :

Par téléphone, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (heure de l'Est) :
Sans frais : 1-800-442-2342
RCN : 1-613-225-2342
ATS : 1-800-465-7735
Internet :
www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/contactez-nous/fra/1299860523723/1299860643049